



Président : M. INSANALLY
(Guyana)

La séance est ouverte à 15 h 25.

Points 38 (suite) et 39 (suite) de l'ordre du jour

Elimination de l'apartheid et instauration d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale

- a) Rapport du Comité spécial contre l'apartheid (A/48/22)
- b) Rapport du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud (A/48/43)
- c) Rapports du Secrétaire général (A/48/467 et Add.1, A/48/523, A/48/691)
- d) Rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/48/657)
- e) Projets de résolution (A/48/L.29, A/48/L.30, A/48/L.31/Rev.1, A/48/L.36)

Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe

- a) Rapport du Secrétaire général (A/48/524)
- b) Projet de résolution (A/48/L.37)

M. Kalpagé (Sri Lanka) (interprétation de l'anglais) :

Je voudrais dès l'abord remercier l'Ambassadeur Ibrahim Gambari, Président du Comité spécial contre l'apartheid, de sa présentation liminaire du rapport du Comité (A/48/22). Au fil des ans, le Comité spécial, en tant qu'instance des

Nations Unies chargée de suivre l'évolution de la situation en Afrique du Sud, a joué un rôle important dans l'appui de la communauté internationale en faveur de l'élimination de l'apartheid. Nous tenons à exprimer officiellement notre profonde reconnaissance au Comité spécial pour son travail.

Quatre après l'adoption consensuelle par l'Organisation des Nations Unies, le 14 décembre 1989, de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique du Sud, M. Nelson Mandela, Président de l'African National Congress, a fait une déclaration lors de la réunion du Comité spécial contre l'apartheid, qui s'est tenue le 24 septembre dernier. Il a déclaré ce qui suit :

“Le compte à rebours de la démocratie en Afrique du Sud a commencé. La date de la fin du régime minoritaire blanc a été déterminée, acceptée et fixée.”

La transition longtemps attendue du système d'apartheid vers la démocratie est maintenant consacrée dans la législation sud-africaine. Nous nous félicitons de la création du Conseil exécutif transitoire d'Afrique du Sud, qui est entré en fonctions le 8 décembre dernier.

Dans quatre mois environ, le 27 avril 1994, toute la population d'Afrique du Sud accomplira un acte historique : l'élection d'un gouvernement de son choix. Des lois ont été adoptées pour créer les institutions d'Etat et les organes statutaires nécessaires pour garantir que ces élections soient libres et honnêtes.

A ce moment critique du passage de l'apartheid à une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale, la communauté internationale, et en particulier les Nations

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178A, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

Lorsque le résultat d'un vote enregistré ou d'un vote par appel nominal est suivi d'un astérisque, voir l'annexe au procès-verbal.

Distr. GENERALE

A/48/PV.77
13 janvier 1994

FRANCAIS

Unies, doit rester vigilante et appuyer activement le processus de changement en Afrique du Sud tout au long de cette période encore délicate.

A cet égard, le rapport (A/48/202) de la mission entreprise en Afrique du Sud par la délégation du Comité spécial contre l'apartheid en mars 1993 contient des observations et des recommandations utiles. La mission a mis l'accent sur trois points particulièrement préoccupants : la menace que représente la violence politique pour le processus de négociation; le fait que les élections selon le principe "un homme, une voix" doivent être perçues comme étant libres et honnêtes; et la nécessité de faciliter la pleine participation d'une nouvelle Afrique du Sud à la coopération internationale, en particulier en ce qui concerne l'aide à la reconstruction de son économie.

Ces mêmes points ont été soulignés par un certain nombre de personnes qui sont venues témoigner devant la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation de l'Assemblée générale, que Sri Lanka a l'honneur de présider cette année.

Une bonne partie de la violence est causée par des facteurs politiques. Cependant, un grand nombre des crimes commis sont dus à des facteurs socio-économiques et à des pratiques criminelles ordinaires. La violence politique semble découler de la rivalité pour le contrôle politique dans certains domaines, ainsi que des activités clandestines menées par certaines sections des forces de sécurité, toutes choses dont il faut tenir compte. Le fait qu'un grand nombre d'individus possèdent des armes à feu et les armes passées en contrebande en Afrique du Sud sont source d'inquiétude.

L'escalade de la violence est liée aussi à la détérioration de la situation économique. Il y a eu une migration à grande échelle des pauvres des zones rurales vers les zones urbaines. Le manque d'enseignement, l'analphabétisme et un taux de chômage de 46 % de la main-d'oeuvre noire aggravent encore la situation. Il faut donc mettre en place d'urgence des programmes d'assistance socio-économique. Il faut mobiliser des ressources pour faire face à la tâche énorme de reconstruction et de réhabilitation d'une façon équitable afin d'inverser les effets destructeurs de l'apartheid et de l'éliminer en fin de compte. La levée des sanctions économiques imposées par l'Assemblée générale est un pas dans la bonne direction.

Pour faire en sorte que les élections soient libres et honnêtes, la Commission électorale indépendante et l'Office indépendant de radiodiffusion devront jouer leurs rôles spécifiques. Compte tenu du peu de temps disponible, l'éducation des électeurs doit se faire rapidement. L'accent

doit être mis sur les valeurs démocratiques fondamentales et la tolérance politique. Les Nations Unies doivent envisager immédiatement les dispositions à prendre en ce qui concerne le personnel international chargé d'observer les élections et sa mise en place, et ce, plusieurs mois avant la tenue des élections.

Après les élections et l'instauration d'un gouvernement non racial, la question du retour de l'Afrique du Sud au sein de la communauté internationale et de la reprise de sa participation aux travaux de l'Assemblée générale devra être examinée.

Dans les mois qui viennent, on se heurtera encore à quantité de problèmes difficiles. Mais l'esprit de tolérance et de compromis démontré par ceux qui conduisent l'Afrique du Sud vers un nouvel avenir doit être préservé à tout prix. Sri Lanka espère que cet esprit se maintiendra. L'octroi du prix Nobel de la paix pour 1993 à M. Nelson Mandela et au Président Frederik W. De Klerk pour les efforts qu'ils ont faits pour jeter les bases d'une Afrique du Sud nouvelle et démocratique est amplement justifié.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que Sri Lanka continuera d'appuyer les efforts déployés par le peuple sud-africain pour réussir une transition pacifique à une société unie, non raciale et démocratique en Afrique du Sud.

M. Elaraby (Egypte) (interprétation de l'arabe) :

La délégation de l'Egypte tient, au début de sa déclaration, à remercier, au nom de la présidence de l'Organisation de l'unité africaine, le Comité spécial contre l'apartheid et, en particulier, son président, l'Ambassadeur Ibrahim Gambari, des efforts que le Comité ne cesse de déployer depuis plusieurs années pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et l'instauration d'une société non raciale et démocratique en Afrique du Sud. La délégation de l'Egypte tient également à exprimer sa gratitude pour le rapport détaillé du Comité (A/48/22).

Le continent africain dans son ensemble suit avec grand intérêt les événements importants qui surviennent actuellement sur la scène politique en Afrique du Sud, et il espère que les initiatives en vue d'un règlement pacifique parviendront à réaliser la stabilité nécessaire et souhaitée. Il espère aussi que cette session sera la dernière où l'Assemblée générale est saisie de la question du système d'apartheid.

J'aimerais rappeler aux membres de l'Assemblée comment les dirigeants africains qui ont participé au Sommet africain tenu au Caire en juin dernier se sont félicités de la reprise des négociations dans le cadre du processus multipartite.

tite et de l'entente intervenue sur la tenue des premières élections démocratiques en Afrique du Sud en avril 1994.

Je tiens aussi à souligner la détermination des pays du continent à appuyer tous les efforts en vue d'instaurer un Etat non raciste, démocratique et unifié par des négociations franches, authentiques et sérieuses.

Nous avons assisté, ces dernières années, à des événements de la plus haute importance, qui ont ouvert la voie à l'élimination de l'odieuse politique d'apartheid, ainsi qu'à une tendance croissante à vouloir résoudre le conflit politique en Afrique du Sud par des négociations pacifiques.

Il y a eu également un accord aux termes duquel toutes les parties intéressées ne devraient épargner aucun effort pour mettre fin à la violence. Tout cela a mené à la mise en place d'un processus de négociation multipartite auquel un grand nombre de partis et de groupes politiques ont participé. Un certain nombre d'accords importants ont été conclus. Cet esprit nouveau et constructif manifesté par les participants aux négociations a également conduit à l'adoption d'une décision historique pour établir un Conseil exécutif transitoire (TEC) dont la tâche principale consiste à surveiller l'établissement d'un système démocratique en Afrique du Sud et la transition vers un ordre démocratique. La décision de créer le TEC revêt une importance particulière, car c'est la première fois que la majorité de la population d'Afrique du Sud participe, au niveau gouvernemental, au processus d'autodétermination pour décider de son avenir.

Nelson Mandela a décrit le TEC comme une mesure historique en faveur de l'instauration d'un gouvernement provisoire d'unité nationale qui sera mis en place à la suite d'élections non raciales. Le TEC est également le mécanisme adéquat pour établir des relations avec la communauté internationale jusqu'à ce qu'un nouveau gouvernement soit mis en place.

Un certain nombre de principes constitutionnels contraignants ont été adoptés pour garantir la mise en place d'un gouvernement démocratique qui tiendra compte de la diversité régionale dans le cadre d'un gouvernement central fort, et la date des élections libres de l'assemblée constituante a été fixée au mois d'avril 1994.

L'accord sur la transition vers un nouveau système politique en Afrique du Sud est fondé sur le principe "un homme, une voix", accord réalisé grâce à l'intégrité personnelle de deux dirigeants, le Président de l'African National Congress, Nelson Mandela, et le Président De Klerk. L'un et l'autre ont oeuvré à la réconciliation en Afrique du Sud plutôt que de s'appesantir sur les blessures du passé. Ils ont tous deux fait preuve d'un courage politique unique et exemplaire et ont bien mérité le prix Nobel de la paix qui

leur a été décerné en reconnaissance de leurs efforts et en tant que symbole de leur appui à l'instauration de la démocratie et de l'égalité dans un pays, qui a souffert pendant de nombreuses générations de la brutalité de la discrimination raciale, de la violence et de l'intolérance.

L'évolution constructive qui a eu lieu dans le domaine politique en Afrique du Sud a eu une influence positive sur le Comité spécial sur l'Afrique australe de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Le 29 septembre 1993, le Comité spécial s'est réuni sous la présidence du Ministre des affaires étrangères de l'Egypte et a adopté une résolution historique demandant aux pays africains et à la communauté internationale tout entière, et en particulier à l'ONU, de répondre positivement à l'appel lancé par Nelson Mandela pour que soient levées toutes les sanctions économiques imposées à l'Afrique du Sud, eu égard aux progrès historiques réalisés en vue de la démocratisation de ce pays, afin de donner l'élan nécessaire aux forces démocratiques pour poursuivre leur oeuvre et faciliter la création d'un climat propice à la réalisation de la stabilité et du progrès économique et social.

Lors d'une réunion historique et imposante, le 8 octobre 1993, l'Assemblée générale a adopté la résolution 48/1, par laquelle il a été décidé de lever immédiatement toutes les sanctions imposées à l'Afrique du Sud et de mettre fin à l'embargo sur le pétrole dès l'entrée en fonctions du Conseil exécutif transitoire.

Il reste un long chemin à parcourir et la route est jalonnée de dangers et de violences potentielles, mais il est un fait incontournable qu'on ne reviendra pas au système d'apartheid. Les événements positifs qui ont eu lieu sont irréversibles et les forces du changement apporteront de nouveaux développements dans la bonne direction. Des actes de violence seront peut-être perpétrés par les forces réactionnaires, et il y aura peut-être d'autres pertes en vies humaines innocentes à la suite d'attaques et d'actes d'agression perpétrés par des éléments des forces de sécurité locales et des assassins anonymes. Mais la violence politique et les assassinats n'empêcheront pas la marche en avant vers la stabilité. En vérité, il ne peut y avoir de retour en arrière.

M. Seloma (Botswana) (interprétation de l'anglais) :
Nombre d'entre nous, qui sommes originaires de la sous-région de l'Afrique australe n'auraient jamais espéré être témoins de la fin de l'apartheid et de l'ouverture des portes de la liberté en Afrique du Sud si tôt. C'est pourquoi les paroles prononcées par M. Mandela lors de son allocution devant le Comité spécial sur l'apartheid, en septembre, à savoir :

"La date du démantèlement du régime de la minorité blanche a été décidée, convenue et fixée",

ont été accueillies avec beaucoup d'incrédulité. L'adoption du projet de constitution provisoire et de la loi électorale habilitante le 18 novembre 1993, montrant la voie à suivre pour mettre fin à l'apartheid, a donc été très bien accueillie.

Le système tyrannique du régime de la minorité blanche en Afrique du Sud a eu des conséquences catastrophiques pour mon pays, l'un des pays les plus démocratiques et les plus épris de paix d'Afrique australe. La tranquillité dont a joui le Botswana depuis sa renaissance en 1966, lorsque le pays a accédé à l'indépendance, a fait quotidiennement l'objet de menaces de la part du régime de la minorité blanche. Les incursions perpétrées constamment à travers la frontière sur le territoire de mon pays ont entraîné pour nous de lourdes pertes humaines et matérielles. Cependant, de la manière la plus pacifique, pour laquelle le Botswana est bien connu, notre pays est resté ferme et a refusé de se soumettre à la tyrannie raciale.

En Afrique du Sud elle-même, nous avons assisté à quelques-uns des cas les plus horribles de violations des droits de l'homme jamais commises contre l'humanité, allant des tueries en masse à la torture et à la détention sans procès. La plupart du temps, de nombreuses personnes qui, au péril de leur vie, au plus sombre de la nuit, tentaient de traverser la frontière pour chercher refuge au Botswana, ont été poursuivies et massacrées sans merci dans leur sommeil.

Voilà quelques-unes des raisons pour lesquelles nous sommes tellement heureux des progrès réalisés à ce jour dans le cadre des négociations en vue de l'édification d'une Afrique du Sud pacifique, démocratique et non raciale. L'adoption, il y a trois semaines, de la Constitution provisoire a définitivement marqué le commencement de la transition du pays vers la démocratie, transition qui, dans quatre mois, aboutira à la tenue des premières élections générales non raciales.

La sagesse politique manifestée par les dirigeants de l'Afrique du Sud, blancs et noirs, dans les efforts inlassables que, jour et nuit, ils ont déployés pour amener toutes les parties à la table des négociations, est la preuve de leur détermination d'assurer un avenir démocratique non racial à leur pays, déchiré par les querelles. Nous avons plaisir à louer leur sagesse et leur diligence. Toutefois, c'est au peuple sud-africain tout entier que s'adressent nos louanges. Le chemin qu'il a dû parcourir pour arriver là n'a pas été facile. Il s'est heurté à de nombreux obstacles, mais grâce à sa ferme volonté et à son attachement à sa cause, il a persévéré. Il a montré au monde qu'en oeuvrant ensemble, dans un esprit de coopération et de réconciliation, il pouvait s'élever au-dessus des divisions politiques et des haines séculaires.

En dépit des événements positifs, une question qui nous préoccupe gravement est celle de la violence endémique qui continue de faire des ravages dans de nombreuses parties du pays. Des milliers de personnes ont perdu la vie, victimes d'actes de violence particulièrement horribles et inimaginables. Il est impérieux, en ce moment important, que les autorités sud-africaines et tous les dirigeants politiques redoublent d'efforts pour faire cesser les destructions, lesquelles pourraient nuire à la transition vers la démocratie.

Nous exhortons vivement les parties qui se sont retirées du processus de négociation à revoir leur position afin de favoriser une transition pacifique et le bien commun de tous les Sud-Africains. Le Botswana en appelle à la communauté internationale pour qu'elle exhorte ceux qui continuent à prôner une politique fondée sur l'appartenance raciale et la peur à respecter la volonté de la majorité.

La ruine économique qui frappe la majorité du peuple sud-africain ne saurait être trop soulignée. L'Afrique du Sud aura besoin d'une aide massive pour renforcer durablement sa démocratie. Nous demandons à tous les pays de contribuer généreusement à l'énorme tâche de reconstruction socio-économique afin que la nouvelle Afrique du Sud qui va naître sous peu puisse satisfaire les attentes jusqu'alors déçues de son peuple.

M. Musuka (Zambie) (interprétation de l'anglais) :

La question de l'apartheid en Afrique du Sud est inscrite à l'ordre du jour international depuis plus de 40 ans. Tout au long de cette période, l'ONU n'a jamais relâché sa ferme opposition au spectre de l'apartheid, qui a été qualifié de crime contre l'humanité. De fait, l'ONU a déployé de nombreux efforts en faveur de l'élimination totale de l'apartheid.

En 1989, à sa seizième session extraordinaire, l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité une résolution incluant la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe. Il a été convenu de principes directeurs détaillés définissant les paramètres devant servir à la communauté internationale pour oeuvrer au démantèlement du système d'apartheid. Nous en sommes maintenant à l'étape où les dispositions de cette résolution ont été mises en oeuvre, comme le démontrent les récentes mesures prises par l'Assemblée pour lever l'ensemble des sanctions et des embargos contre l'Afrique du Sud.

Aujourd'hui, contrairement aux occasions antérieures, nous nous réunissons pour traiter de l'élimination de l'apartheid dans de nouvelles circonstances caractérisées par l'amorce d'un compte à rebours pour l'implantation de la démocratie en Afrique du Sud. Cela a été rendu possible par

l'adoption en Afrique du Sud de quatre décisions définissant les fondements de la transition pacifique du pays vers la démocratie. Ces décisions créent le Conseil exécutif transitoire, la Commission électorale indépendante, la Commission indépendante chargée des médias et l'Office indépendant de radiodiffusion-télévision. Elles ont été suivies par l'adoption d'une constitution transitoire comprenant une charte des droits de l'homme et des dispositions relatives à une cour constitutionnelle, et par l'établissement d'une date, soit le 27 avril 1994, pour les nouvelles élections démocratiques. Ces événements positifs ont amené l'Afrique du Sud au seuil d'une nouvelle ère démocratique.

Par conséquent, le Gouvernement de la République de Zambie salue chaleureusement la signature, le 18 novembre 1993 au World Trade Centre de Johannesburg, d'une nouvelle constitution démocratique par les 21 partis politiques d'Afrique du Sud. Cette signature a marqué la fin d'une époque révolue et le début d'une nouvelle ère, et elle représente la fin si longtemps attendue de 300 ans de domination par la minorité blanche. Nous félicitons donc tout le peuple sud-africain pour cet accord historique, qui pave la voie à la pleine participation de tout le peuple sud-africain à l'élection d'un gouvernement de son choix le 27 avril 1994 et sur la base du principe : un homme, une voix.

Nous avons reconnu dès le début que les négociations pour la nouvelle Constitution seraient ardues après tant d'années de méfiance mutuelle. Nous rendons donc un hommage mérité aux négociateurs, qui ont consacré de longues heures parfois frustrantes pour permettre cette issue. Nous rendons aussi un hommage particulier aux équipes de négociateurs de l'African National Congress d'Afrique du Sud (ANC) et du Gouvernement sud-africain, ainsi qu'au Président de l'ANC, M. Nelson Mandela, et au Président Frederik De Klerk pour les qualités d'homme d'Etat dont ils ont fait preuve au cours des difficiles négociations.

La Zambie, qui a été le fer de lance de la lutte menée contre le système d'apartheid depuis qu'elle a acquis son indépendance, le 24 octobre 1964, accorde une importance particulière à ce débat sur l'élimination de l'apartheid et l'établissement d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale. Nous espérons vivement que cette question est débattue la dernière fois par la communauté internationale pour en général, et par l'Assemblée générale en particulier.

C'est en réponse aux événements positifs en cours en Afrique du Sud et à la suite des appels lancés par M. Nelson Mandela, Président de l'ANC, que la communauté internationale a décidé, par la résolution 48/1 de l'Assemblée générale, datée du 8 octobre 1993, de lever les sanctions contre l'Afrique du Sud, à l'exception de celles ayant trait à l'embargo sur les armes et aux questions nucléaires,

imposées par le Conseil de sécurité. Il est certain que la levée de ces sanctions contre l'Afrique du Sud contribuera grandement à améliorer les conditions économiques et sociales de sa population jusqu'alors opprimée, privée de droits et désavantagée, et qu'elle éliminera les inégalités flagrantes issues de l'odieux système d'apartheid.

Ma délégation reconnaît toutefois que le problème énorme que pose le rétablissement de l'équilibre entre l'actuelle minorité blanche privilégiée et les non-Blancs majoritaires nécessitera une volonté sans faille de la part du nouveau gouvernement qui prendra place en Afrique du Sud afin que le problème puisse être réglé. De fait, il y aura de grandes attentes, notamment chez les Noirs, qui ont été privés de possibilités économiques tout au long de l'ère de l'apartheid, pour une vie meilleure et empreinte de dignité. Il est donc absolument nécessaire que la communauté internationale aide le peuple sud-africain dans la reconstruction économique de son pays et veille à ce que la nouvelle Afrique du Sud s'édifie sur une base économique solide.

Aujourd'hui, la communauté internationale concentre son attention sur les prochaines élections, qui auront lieu le 27 avril 1994 en Afrique du Sud. Dans ce contexte, nous sommes favorables à une augmentation du nombre d'observateurs internationaux en Afrique du Sud, que nous considérons comme le signe de l'engagement constant de la communauté internationale et de sa volonté de mettre fin à l'apartheid. On ne saurait trop insister sur le rôle des observateurs internationaux. La Zambie, ayant eu l'expérience d'avoir utilisé des observateurs internationaux pour ses élections générales en octobre 1991, qui ont abouti à l'instauration d'un nouveau gouvernement, peut dire avec confiance que les observateurs internationaux jouent un rôle particulier dans les élections de tout pays qui choisit de demander leur présence. C'est particulièrement vrai en Afrique du Sud, pays dont les croyances politiques et idéologiques sont bien définies et bien enracinées, un pays, dirais-je même, où la méfiance politique entrave le processus électoral.

Notre expérience est que les observateurs internationaux, une fois qu'ils déclarent que des élections ont été libres et justes, confèrent une légitimité définitive aux résultats de ces élections. Cette légitimité est pour le moins aussi importante en Afrique du Sud que n'importe où ailleurs. Le déploiement d'observateurs internationaux constitue en soi une mesure de confiance pour tous les partis politiques qui pourraient contester une élection.

Les observateurs internationaux sont aussi importants pour une autre raison. La majorité du peuple sud-africain, les Noirs et les minorités non blanches, voteront pour la première fois de l'histoire de leur pays le 27 avril 1994. Ils

voteront pour la démocratie et l'égalité. Or un grand nombre d'entre eux ne sont pas au fait des procédures et des exigences du processus électoral, et il faudra le leur enseigner. Cela étant, nous ne pouvons pas imaginer comment dans un pays si vaste et si complexe que l'Afrique du Sud les 500 observateurs proposés puissent suffire pour accomplir cette tâche. Nous demandons instamment à l'Organisation des Nations Unies d'envoyer 2 000 observateurs pour ce travail important, au nom de la démocratie dans une Afrique du Sud unie et non raciale.

Des élections libres et justes ne peuvent se dérouler que dans une atmosphère de paix et de tranquillité en Afrique du Sud. Il est donc absolument nécessaire que tous les Sud-Africains s'engagent dans la culture de la démocratie en faisant preuve de tolérance politique et en mettant un terme à la violence qui continue d'entraîner de lourdes pertes de vies humaines et la destruction de biens. La "violence des Noirs contre les Noirs", comme on dit, qui est en fait orchestrée par une troisième force opposée à l'élimination de l'apartheid, devrait être condamnée.

La question de la violence en Afrique du Sud est une question grave et critique. Si la violence n'est pas contenue dans ces derniers jours de l'apartheid, elle débordera sur l'Afrique du Sud de l'après-apartheid et acquerra son élan propre, implantant ainsi une culture destructrice en Afrique du Sud. Ses ramifications seraient, pour une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale, trop effroyables à envisager. Qu'il suffise de dire que cela hypothéquerait gravement l'édification de ce grand pays.

La question de la violence doit donc être affrontée fermement par les autorités sud-africaines, qui ont la responsabilité première de gouverner ce pays pour mettre un terme à la violence actuelle. Ces autorités doivent protéger la vie, la sécurité et les biens de tous les Sud-Africains dans le pays tout entier. Le Gouvernement sud-africain a en tant que tel la responsabilité morale de traduire en justice les responsables de ces actes de violence.

Ma délégation adresse également un appel à toutes les parties pour qu'elles s'abstiennent de tous actes de violence, et elle demande à tous les signataires de l'Accord de paix national de s'engager à nouveau en faveur du processus de changement pacifique et de contribuer à la réalisation des objectifs dudit Accord. Nous adressons également un appel à toutes les parties en Afrique du Sud, y compris à celles qui n'ont pas participé pleinement aux pourparlers multipartites, pour qu'elles respectent les accords auxquels ont abouti les négociations, pour qu'elles s'engagent à nouveau en faveur des principes démocratiques, pour qu'elles participent aux élections et pour qu'elles résolvent les questions en suspens par des moyens exclusivement pacifiques.

Nous lançons un appel à tous les Sud-Africains de toutes convictions et de toutes tendances politiques pour qu'ils comprennent que sur la voie qui mène à une Afrique du Sud nouvelle, ils devraient tous se préoccuper de réconciliation nationale. Le nationalisme extrême, de quelque nature qu'il soit, ne saurait servir l'intérêt de l'Afrique du Sud. Il ne peut que détruire ce pays.

En outre, ma délégation approuve les mesures prises par le Secrétaire général pour renforcer les structures mises en place par l'Accord de paix national, y compris le déploiement d'observateurs des Nations Unies en Afrique du Sud. Nous saluons également l'initiative prise par le Secrétaire général visant à déployer des observateurs supplémentaires en Afrique du Sud, afin de promouvoir les objectifs de l'Accord de paix national. En outre, nous rendons hommage au rôle que continuent de jouer les observateurs de l'Organisation de l'unité africaine, du Commonwealth et de l'Union européenne qui sont déployés en Afrique du Sud.

Même si de toute évidence l'apartheid est à l'agonie, nous persistons à croire que, face à l'évolution de la situation en Afrique du Sud, la communauté internationale ne doit pas relâcher sa vigilance afin que se poursuive sans entrave la mise en place d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale et qu'il soit ainsi possible d'assurer paix et tranquillité dans cette région de l'Afrique australe où mon pays est situé.

La Zambie voudrait à cet égard lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle continue à prêter assistance aux mouvements de libération actuels, même après qu'ils seront devenus des partis politiques. Ces organisations auront à surmonter d'énormes problèmes pour passer d'une forme d'existence à l'autre. Nous pensons que si une aide a continué d'être accordée en Namibie à la South West Africa People's Organization après qu'elle fut devenue un parti politique pendant la période de transition, le même principe doit s'appliquer en Afrique du Sud aux mouvements de libération. Une brusque interruption de l'aide financière à des partis politiques comme l'ANC placerait ceux-ci dans une situation défavorable alors qu'ils se préparent à assumer de plus grandes responsabilités dans une Afrique du Sud nouvelle.

Pour terminer, je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport lucide, qui fait l'objet du document A/48/467, du 22 octobre 1993, intitulé "Élimination de l'apartheid et instauration d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale". Je le félicite aussi de son rapport — document A/48/524, du 26 octobre 1993 — intitulé "Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe". Ce rapport met en exergue les nombreux résultats positifs enregistrés dans le

domaine de l'enseignement en vue de préparer les Sud-Africains noirs à assumer leur rôle dans la nouvelle configuration politique en Afrique du Sud.

Nous remercions vivement S. E. l'Ambassadeur Ibrahim Gambari, Président du Comité spécial contre l'apartheid, de même que l'ensemble du Comité pour l'excellent travail qu'ils ont accompli. Nous tenons à exprimer tous nos remerciements et à rendre hommage au peuple sud-africain pour son courage, ainsi qu'à l'Organisation de l'unité africaine, aux Etats de première ligne, aux Eglises, aux organisations non gouvernementales et à la communauté internationale, qui n'ont cessé d'apporter leur aide morale, financière et matérielle aux Sud-Africains pendant les 40 années d'apartheid. Enfin, mais pas moins important, j'adresse mes remerciements au Président du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud, l'Ambassadeur Nyakyi.

Programme de travail

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Le mardi 14 décembre, dans la matinée, l'Assemblée examinera les points suivants de l'ordre du jour : point 44, "Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence de l'Organisation des Nations Unies", au titre duquel un projet de résolution a été soumis dans le document A/48/L.47; point 38, "Elimination de l'apartheid et instauration d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale"; et point 39, "Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe".

Le mardi 14 décembre, dans l'après-midi, l'Assemblée examinera les points suivants : point 34, "La situation au Moyen-Orient", au titre duquel des projets de résolution ont été soumis dans les documents A/48/L.32, L.34 et L.46; point 151, "Perspectives et participation : une initiative des Nations Unies", au titre duquel un projet de résolution a été soumis dans le document A/48/L.19/Rev.1; et point 8, "Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : rapports du Bureau", pour examiner une demande, contenue dans le document A/48/749, de l'Australie pour que soit rouvert l'examen du point 47 de l'ordre du jour.

Le jeudi 16 décembre, dans l'après-midi, l'Assemblée examinera les rapports de la Première Commission.

Le vendredi 17 décembre, dans la matinée, l'Assemblée examinera le point 42 de l'ordre du jour, "La situation en Bosnie-Herzégovine".

La semaine prochaine, le lundi 20 décembre, dans la matinée, l'Assemblée examinera les rapports de la Troisième Commission.

En ce qui concerne le programme de travail pour les questions en attente d'être examinées par l'Assemblée générale en séance plénière, les points restants de l'ordre du jour seront énumérés dans le *Journal* et seront abordés par l'Assemblée au fur et à mesure que la documentation pertinente sera disponible.

Je voudrais saisir l'occasion pour demander à nouveau instamment aux représentants d'être ponctuels. Nous avons pour habitude d'attendre qu'au moins trois des orateurs prévus pour une séance donnée soient présents, mais quand ils sont en retard — et en particulier si la salle est vide —, il est difficile de commencer les travaux. Les membres savent que les travaux de l'Assemblée ont atteint la période de pointe, où les rapports des commissions doivent être examinés de même que les points restants de l'ordre du jour. Aussi devons-nous utiliser au mieux le temps dont nous disposons.

Points 38 (*suite*) et 39 (*suite*) de l'ordre du jour

Elimination de l'apartheid et instauration d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale

- a) Rapport du Comité spécial contre l'apartheid (A/48/22)
- b) Rapport du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud (A/48/43)
- c) Rapports du Secrétaire général (A/48/467 et Add.1, A/48/523, A/48/691)
- d) Rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/48/657)
- e) Projets de résolution (A/48/L.29, A/48/L.30, A/48/L.31/Rev.1, A/48/L.36)

Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe

- a) Rapport du Secrétaire général (A/48/524)
- b) Projet de résolution (A/48/L.37)

M. Hajnoczi (Autriche) (*interprétation de l'anglais*) :

Il y a moins de trois mois — le 24 septembre —, nous avons eu le privilège d'entendre le Président de l'African National Congress of South Africa (ANC), M. Nelson Mandela, s'adresser au Comité spécial contre l'apartheid du haut de cette tribune et évoquer les progrès réalisés dans le processus de transition en Afrique du Sud.

M. Mandela a brossé un tableau très réaliste des séquelles économiques de l'apartheid, qui ont laissé des millions de gens dans une pauvreté abjecte, sans emploi ni logement, et il a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'il soit mis fin aux sanctions économiques. Il a engagé les gouvernements et les peuples à répondre aux

progrès historiques accomplis vers la démocratie et à donner une impulsion nouvelle au processus en aidant à créer les conditions propices à la stabilité et au progrès social.

En conséquence, l'Assemblée générale a adopté une résolution réclamant la levée des sanctions économiques et à l'instar de nombreux autres pays, l'Autriche a appliqué ladite résolution en prenant les décisions nécessaires au niveau national.

Mais la levée des sanctions économiques n'est qu'un premier pas. Ce qu'il faut, c'est que la communauté internationale joue son rôle, de manière active et persévérante, en accordant une aide économique à la nouvelle Afrique du Sud. Avec raison, les victimes de l'apartheid espèrent beaucoup que le nouvel ordre démocratique signifiera pour eux un progrès tangible au plan économique et social. Pour la délégation autrichienne, une économie active et prospère ne peut que faciliter le processus de transition pacifique vers une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale. L'Autriche s'efforcera donc, par les voies bilatérales et multilatérales, de contribuer à la mise en place d'une base économique solide pour une démocratie prospère.

Lorsque M. Nelson Mandela a pris la parole devant l'Assemblée, les accords multipartites sur la création d'un Conseil exécutif transitoire, la Commission électorale indépendante de la Commission indépendante des médias et d'un Office indépendant de radiodiffusion-télévision avaient été conclus et la date pour les élections générales avait été fixée au 27 avril 1994. Cependant, les négociations sur la Constitution intérimaire et la loi électorale étaient toujours en attente. Deux mois plus tard, le 17 novembre, ces questions essentielles étaient enfin réglées de façon satisfaisante.

La Constitution intérimaire vise à offrir à tous les partis ayant des partisans en nombre suffisant la possibilité de faire entendre leurs voix et de faire connaître leurs points de vue. Nous engageons donc instamment ces partis, qui n'ont pas participé pleinement aux négociations multipartites, à respecter les principes de la Constitution provisoire et à participer au processus démocratique, tel que régi par la loi électorale, et aux élections.

La mise en place effective le 7 décembre du Conseil exécutif transitoire est un autre signe encourageant, qui témoigne que la démocratisation s'est achevée avec succès en Afrique du Sud. La communauté internationale doit maintenant porter son attention sur l'assistance qu'exige dans le pays l'organisation et la tenue d'élections libres, justes et égales.

Beaucoup reste à faire. Autrefois privés de tous droits électoraux les citoyens doivent se familiariser avec les procédures démocratiques et la sécurité de l'accès aux urnes par tous les électeurs doit être assurée. Les élections doivent être surveillées par des observateurs internationaux, en particulier dans les zones critiques où des arbitres neutres pourraient renforcer la confiance de toutes les parties concernées à l'égard de la justice du processus démocratique. Il est urgent de compléter la mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud (MONUAS). L'Autriche espère que la MONUAS sera renforcée très prochainement. Conscient du fait que l'ONU manque de personnel, mon gouvernement a proposé les services d'un certain nombre d'Autrichiens qualifiés pour cette tâche et est également prêt à envoyer des observateurs pour les élections en Afrique du Sud.

La violence politique et les actes d'intimidation menacent gravement le processus électoral et le processus de transition en Afrique du Sud dans son ensemble. Il faut mettre fin à la haine raciale et aux meurtres délibérés. Le jugement et la condamnation rapides de deux personnes pour le meurtre de Chris Hani a été un signe positif. Nous exhortons tous les partis à s'abstenir d'actes qui pourraient inciter à la violence et à faire tout leur possible pour lutter contre toutes les formes de violence.

Les mois à venir seront décisifs pour l'avenir de l'Afrique du Sud. Ils pourraient annoncer une démocratie véritable et une Afrique du Sud en paix avec elle-même, ou ils pourraient devenir une période de violence accrue, alors que certains groupes ont recours à tous les moyens pour faire dérailler à la dernière minute le processus de transition pacifique vers une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale. Nous espérons que l'électeur sud-africain donnera une réponse claire devant ce choix.

L'attribution du Prix Nobel de la paix conjointement au Président De Klerk et au Président Mandela symbolise le renversement des tendances, du système répressif de l'apartheid à la coopération dans la démocratie. En tant qu'Etat Membre, l'Autriche est fière de la contribution de l'Organisation des Nations Unies à cette lutte menée pour la dignité de l'homme, des droits de l'homme et des valeurs démocratiques au cours des décennies.

Nous attendons avec intérêt la prochaine session de l'Assemblée générale, avec la participation d'une délégation d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale, et sans débat sur la question de l'apartheid en Afrique du Sud. En attendant, nous n'épargnerons aucun effort pour veiller à ce que la promesse du futur devienne réalité. Comme

Nelson Mandela l'a dit à Oslo "Que s'ouvre une ère nouvelle!".

M. Gelber (Etats-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) :

Le débat de cette année a lieu à un moment historique en Afrique du Sud. Plus de 300 années de domination politique exclusivement blanche ont pris fin au début du mois, lorsque le Conseil exécutif transitoire multiracial a commencé à superviser les principales activités gouvernementales.

Cette année a été marquée par des événements spectaculaires, événements qui récemment encore auraient paru improbables. L'impasse et les récriminations du passé ont cédé la place à un nouvel esprit de progrès et d'espoir pour l'avenir. Le fait que l'Afrique du Sud se trouve aujourd'hui à deux doigts d'accéder à une démocratie non raciale témoigne du courage et de la persévérance du peuple sud-africain et de ses dirigeants.

Pour l'Afrique du Sud, cette année a été à la fois un triomphe et une tragédie. Les négociations multipartites, qui ont repris en avril, ont culminé récemment avec la conclusion d'accords sur une constitution intérimaire, une Déclaration des droits et d'autres éléments indispensables à la transition de l'Afrique du Sud vers la démocratie non raciale. Tous les Sud-Africains peuvent être fiers de ces accomplissements. Face à une violence considérable et aux défis lancés par ceux qui sont décidés à saper le processus démocratique, les dirigeants Sud-africains ont continué leurs négociations et sont parvenus à un accord sur un système politique qui assure des droits à tous les citoyens, indépendamment de leur race, de leur couleur, ou de leur sexe.

En juillet, les négociateurs ont fixé la date des premières élections non raciales de l'Afrique du Sud au mois d'avril prochain. Les préparatifs et la campagne électorale sont maintenant en cours. Nous demandons à toutes les parties qui n'ont pas encore pris de décision à ce sujet, de s'associer au processus. Leur participation permettra de faire entendre leur voix dans l'élaboration de la constitution finale et de l'avenir politique. Nous avons dit clairement que nous attendions de toutes les parties qu'elles respectent ces accords négociés, qui ont été conclus pendant la période pré-électorale, et nous appuierons la nouvelle Afrique du Sud dans ce contexte.

La consolidation de la transformation démocratique de l'Afrique du Sud exigera la croissance économique. Notre appui au redressement économique de l'Afrique du Sud est sans équivoque. En septembre, le Président Clinton a demandé au gouvernement des Etats et aux gouvernements locaux américains de lever leurs sanctions économiques. La réponse a été très encourageante. Plus de la moitié ont déjà levé leurs sanctions; d'autres le feront prochainement. Le

mois dernier, le Président a signé une loi habilitant mon gouvernement à accorder un appui encore plus large à la transition économique et politique de l'Afrique du Sud. La mission de commerce et d'investissement effectuée récemment par le Ministre du Commerce Brown en Afrique du Sud montre notre volonté d'appuyer la transition.

En dépit de ces événements encourageants, la tragédie a frappé de nombreux Sud-Africains cette année. Plus de 3 000 Sud-Africains ont péri, victimes d'une violence criminelle et politique. Le meurtre du dirigeant de l'ANC, Chris Hani, montre combien tous les Sud-Africains sont vulnérables à la violence. Les Américains, eux aussi, pleurent la perte de l'une des nôtres, qui est morte victime de la violence qui fait rage en Afrique du Sud. Amy Biehl, une étudiante américaine boursière de Fulbright, a été brutalement assassinée dans un township près du Cap.

La communauté internationale et nous-mêmes appelons tous les Sud-Africains à mettre de côté leurs divergences partisans et à travailler ensemble pour maîtriser la violence. Une atmosphère de crainte et de méfiance est contraire à l'esprit de réconciliation nécessaire à la tenue d'élections libres et justes en avril prochain — objectif qu'appuyaient et Chris Hani et Amy Biehl.

Nous sommes heureux que tous les Sud-Africains aient salué le rôle important joué par les Nations Unies en Afrique du Sud. Je voudrais en particulier faire remarquer l'impact important qu'ont eu les observateurs de la paix des Nations Unies en Afrique du Sud. Ces observateurs de l'ONU, de concert avec ceux de l'Union européenne, de l'Organisation de l'unité africaine et du Commonwealth, ont permis d'éviter de nombreux incidents violents, contribuant ainsi à la paix en Afrique du Sud. Nous prions instamment le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) d'approuver, de toute urgence, le financement de 50 observateurs de paix supplémentaires.

Nous espérons voir une participation encore plus grande de l'ONU à la transition en Afrique du Sud, à mesure que le processus électoral progresse. Nous aiderons les Nations Unies à fournir un nombre suffisant d'observateurs pour suivre le processus électoral et pour faire en sorte que les élections se tiennent dans une atmosphère aussi libre et juste que possible.

Je voudrais mentionner tout particulièrement le rôle essentiel joué par le Comité spécial contre l'apartheid et par son président, l'Ambassadeur Ibrahim Gambari, du Nigéria. Sous sa direction, le Comité spécial a favorisé le climat favorable qui a permis à l'Assemblée générale d'adopter par consensus la résolution d'ensemble de cette année. Comme par le passé, l'approche équilibrée et réaliste de l'Ambassadeur Gambari a beaucoup contribué à développer une

position internationale unifiée sur les événements en Afrique du Sud. Alors que l'Afrique du Sud se dissocie enfin de son passé raciste et devient une démocratie non raciale à part entière, nous nous réjouissons à l'idée de nous associer à l'Ambassadeur Gambari, l'année prochaine, pour célébrer la fin du Comité spécial contre l'apartheid.

C'est un moment véritablement décisif dans l'histoire sud-africaine. Avec les élections d'avril prochain, l'Afrique du Sud fera un pas de plus dans la longue marche vers la démocratie non raciale. Les Etats-Unis s'associent à la communauté internationale pour célébrer cet accomplissement.

Nous devons maintenant regarder ensemble vers l'avenir. Un nouvel ordre du jour nous appelle. Ayant accompli ce que nous célébrons aujourd'hui, consacrons-nous à ce qui déterminera nos lendemains.

Mme des Iles (Trinité-et-Tobago) (*interprétation de l'anglais*) :

J'ai l'honneur de parler au nom des 12 membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), Membres de l'Organisation des Nations Unies : Antigua-et-Barbuda, la Barbade, le Commonwealth des Bahamas, Belize, le Commonwealth de la Dominique, la Grenade, la République du Guyana, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines et mon propre pays, la République de la Trinité-et-Tobago.

En 1948, lorsque l'Assemblée générale a adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui représentait un jalon dans les efforts de la communauté internationale pour que les libertés fondamentales et la dignité humaine soient associés pour tous, les autorités sud-africaines du moment n'ont pas appuyé l'adoption du texte. Celui qui était alors représentant de l'Afrique du Sud avait alors émis des doutes

“quant à la sagesse d'une déclaration qui prêterait davantage à la violation qu'au respect de ses dispositions”. (*Documents officiels de l'Assemblée générale, troisième session, Séances plénières, 182e séance, p. 910*)

L'histoire du régime de l'apartheid en Afrique du Sud au cours des décennies qui ont suivi reflète, en effet, un rejet total de l'esprit et de la lettre de la Déclaration universelle.

Aujourd'hui, 45 ans après l'adoption de la Déclaration, l'Afrique du Sud s'engage sur une nouvelle voie, remplie de très grandes attentes et de la promesse d'une vie meilleure, bien que tempérée par une certaine appréhension quant à l'avenir. Avec l'accord conclu sur la constitution provisoire qui fournit un cadre pour la transition du pays vers une

Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale, les dirigeants actuels et futurs de l'Afrique du Sud sont liés par les principes mêmes de la Déclaration universelle, qui viennent récemment d'être incorporés dans leurs lois et qui doivent maintenant servir d'outil indispensable de gouvernement.

Les 12 membres de la CARICOM se félicitent des progrès constants accomplis dans le processus de transition en Afrique du Sud, y compris l'inauguration historique du Conseil exécutif de transition, le 7 décembre 1993. Le Conseil exécutif et les trois organes indépendants — la Commission électorale, la Commission des médias et l'Organisme de radiodiffusion — ont tous besoin de l'appui total et de la coopération des autorités gouvernementales, des principaux acteurs politiques et de la population dans son ensemble, si l'on veut qu'ils assurent efficacement la justice et l'égalité des chances au cours du processus électoral. Nous prions instamment toutes les parties intéressées de prêter leur appui et leur coopération dans l'intérêt de la paix et de la stabilité et nous encourageons ceux qui ne participent pas encore à l'étape actuelle du processus de transition de se joindre au mouvement et de participer pleinement aux premières élections non raciales du pays, fixées au 27 avril 1994.

Les actes de terrorisme commis par des groupes et entités politiques, de même que la menace d'une sécession possible de l'Afrique du Sud, pourraient détruire la société civile et démocratique que la plupart des Sud-Africains s'efforcent d'édifier. Les Etats de la CARICOM appuient donc l'appel lancé dans le projet de résolution A/48/L.29 demandant aux autorités sud-africaines de traduire en justice les personnes responsables d'actes de violence contraires à la justice. Nous appuyons également l'appel lancé pour que toutes les parties et autres entités contribuent à la réalisation des buts de l'Accord national de paix de 1991 et que des mesures soient prises en vue de réintégrer pacifiquement les homelands dans l'Afrique du Sud.

La question de la violence reste d'une importance cruciale pour le succès du processus de transition. Ceux qui souhaitent saper les succès déjà réalisés le savent bien. Les rapports de la Commission des droits de l'homme de l'Afrique du Sud ont fourni des renseignements bien documentés sur la corrélation entre les progrès dans le processus de négociations multipartites et l'augmentation des incidents violents. Malheureusement, plus de 600 personnes ont été tuées au mois de juillet 1993, après l'annonce de la date des élections générales non raciales, alors que la moyenne mensuelle avait été de 231 morts pendant les six premiers mois de 1993. Le meurtre tragique de Chris Hani, de l'African National Congress, en avril 1993, peut également être vu dans ce contexte.

La fiabilité de ceux qui doivent défendre la loi est de la plus grande importance pour le climat politique et l'efficacité des mécanismes établis par l'Accord national de paix et les organes provisoires approuvés par l'instance de négociations multipartites. A cet égard, les rapports mentionnant des incidents récents impliquant la police et les forces de sécurité, y compris le rapport d'août 1993 faisant état de la distribution par les forces de défense sud-africaine d'armes d'assaut perfectionnées aux fermiers blancs, sont un motif de grave préoccupation.

En outre, comme l'indique le rapport préliminaire de 1993 du Groupe spécial d'experts sur l'Afrique australe de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, d'autres violations des droits de l'homme persistent. Selon le rapport, de janvier à juin 1993, 25 personnes placées en garde à vue par la police sont mortes; 90 procès politiques ont eu lieu pendant cette période, 81 étant toujours en cours au 31 juillet 1993; et 49 personnes ont été identifiées en tant que prisonniers politiques remplissant les conditions pour être libérés, sur la base de critères utilisés par la Commission d'enquête conjointe créée en 1992.

Etant donné la gravité des incidents décrits dans le dernier rapport du Comité spécial contre l'apartheid à propos des forces de police et de sécurité et compte tenu du niveau élevé de violence — y compris la violence de caractère politique et économique — et de la situation actuelle des droits de l'homme dans le pays, il est regrettable que les autorités sud-africaines aient constamment rejeté les demandes du Groupe de travail spécial de la Commission des droits de l'homme de pouvoir se rendre dans le pays. Nous prions les autorités sud-africaines de tirer pleinement profit de l'aide technique et des services consultatifs pour la protection et la promotion des droits de l'homme offerts aux Etats par des organes appartenant au système des Nations Unies. A cet égard, il convient de noter que dans le cadre du programme d'action pour la troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, l'on envisage une aide technique pour l'Afrique du Sud pendant et après la période de transition, par l'intermédiaire du Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme.

Reconnaissant les progrès importants qui ont été accomplis dans le processus politique vers une Afrique du Sud libre, non raciale et démocratique, la lutte mondiale contre l'apartheid vise désormais à aider la majorité de la population à se préparer au processus électoral si proche et à vivre dans une société démocratique et non raciale. Elle consacre aussi davantage d'attention aux problèmes sociaux et économiques critiques auxquels doit faire face la nation. A cet égard, les statistiques moroses contenues dans le rapport du Comité spécial contre l'apartheid donnent une idée de l'ampleur du problème à résoudre. Citant diverses sources, le Comité spécial note que 90 % des Noirs sud-

africains vivent au-dessous du seuil de pauvreté, que 46 % de la population en état de travailler est au chômage ou travaille dans le secteur informel, que les Blancs en Afrique du Sud ont droit à plus du double des dépenses de santé par habitant, que seulement entre 15 et 20 % des Noirs ont l'électricité chez eux, et qu'environ 1,5 million de familles sud-africaines sont sans abri.

Les Etats membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) applaudissent les efforts déjà entrepris dans l'ensemble du système des Nations Unies pour aider à relever certains de ces immenses défis. La communauté internationale à un rôle complémentaire indispensable à jouer dans la transformation de la société sud-africaine. A cet égard, la Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud (MONUAS) continue d'apporter une contribution constructive, en coopération avec des observateurs de l'Organisation de l'unité africaine, du Commonwealth, de l'Union européenne et les structures sud-africaines compétentes.

Les Etats membres de la Communauté des Caraïbes appuient pleinement les propositions récentes du Secrétaire général en vue d'améliorer, de renforcer et d'élargir la MONUAS, en particulier celle de créer un poste temporaire au grade de Secrétaire général adjoint pour le Chef de Mission, et ils appellent tous les Etats Membres à donner, eux aussi, leur appui.

Avec la récente levée de l'embargo pétrolier contre l'Afrique du Sud, toutes les sanctions économiques contre ce pays ont maintenant été levées. Les Etats membres de la Communauté des Caraïbes saisissent cette occasion pour rendre hommage au Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales compétentes dans ce domaine, dont l'appui pratique au boycott pétrolier international a été indispensable. Entre-temps, les Etats de la CARICOM continueront de se conformer aux sanctions militaires tant qu'elles n'auront pas été levées par le Conseil de sécurité.

Les Etats de la CARICOM applaudissent la décision du Forum de négociation multipartite de restituer Walvis Bay à la Namibie. Cette décision jettera sans aucun doute les bases nécessaires à la paix, à la confiance mutuelle et aux bonnes relations entre les deux Etats, et tous dans la région devraient en bénéficier.

Au fil des ans, les Etats de la Communauté des Caraïbes ont été fermes dans leur appui à la campagne internationale contre l'apartheid en Afrique du Sud et y ont toujours contribué. Nous nous félicitons maintenant des progrès remarquables accomplis dans la promotion des objectifs déjà anciens de la liberté, de la justice et de

l'égalité dans cette nation. Aujourd'hui, le processus délicat de la transition à la démocratie est en route. Nous souhaitons le plein succès aux Sud-Africains courageux qui s'attachent réellement à ce processus. En ce qui nous concerne, nous continuerons, par le biais des différentes institutions intergouvernementales dont nous sommes membres, de leur donner notre appui pour les aider à atteindre leurs nobles buts.

M. Thanarajasingam (Malaisie) (*interprétation de l'anglais*) :

Le processus irréversible vers l'élimination de l'apartheid et la création d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale, est sans aucun doute l'un des événements les plus positifs et heureux de l'ère de l'après-guerre froide. La communauté internationale, et notamment l'Organisation des Nations Unies, peut être fière et satisfaite du rôle vital qu'elle a joué dans ce processus.

L'allocution qu'a prononcée ici le 24 septembre le Président de l'African National Congress, M. Nelson Mandela, a dûment fait ressortir le caractère historique de cet événement. En appelant la communauté internationale à lever toutes les sanctions économiques contre l'Afrique du Sud, M. Mandela a évoqué brièvement la lutte contre l'apartheid. Il a dit :

“Finalement, aucune personne douée de sens moral ne pouvait rester sans rien faire pour mettre fin au crime contre l'humanité qu'est l'apartheid.”

L'opposition unie et inflexible de la communauté internationale à l'apartheid s'est ajoutée à la lutte vaillante des victimes de l'apartheid. A cet égard, les sanctions imposées par la communauté internationale ont en effet été un facteur important dans les efforts collectifs visant à éliminer l'apartheid.

La persévérance et l'engagement de la communauté internationale dans son appui à cette lutte ont trouvé leur récompense dans l'évolution récente. Aujourd'hui, l'Afrique du Sud est au seuil d'un changement fondamental.

La Malaisie, profondément hostile à l'écoeurante pratique de l'apartheid, a été à l'avant-garde de l'expulsion de l'Afrique du Sud du Commonwealth. En tant que membre du Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid, nous avons oeuvré activement au sein des Nations Unies pour contribuer à la lutte contre l'apartheid et à ce qui était alors la lutte pour le gouvernement par la majorité. La Malaisie se félicite de l'évolution positive vers le démantèlement de l'apartheid et la création d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale. La Malaisie est disposée à collaborer étroitement avec les dirigeants de l'Afrique démocratique naissante, parallèlement aux efforts déployés

en vue de la mise en place d'un gouvernement non racial et démocratique.

Monsieur le Président, la semaine dernière, l'Assemblée générale a eu l'occasion d'apprendre officiellement par votre intermédiaire que le Conseil exécutif de transition était entré en fonctions et que, par conséquent, l'embargo sur les fournitures de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud et sur les investissements dans l'industrie pétrolière avait été levé. La prochaine mesure importante est bien évidemment la tenue d'élections, prévues pour avril 1994, dans moins de cinq mois.

Beaucoup reste à faire pendant les cinq prochains mois. Il faut avant tout préserver le processus actuel afin qu'il puisse donner naissance à une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale. A cet égard, il importe que toutes les parties concernées participent à ce processus et s'y engagent. La Malaisie en appelle à ceux qui se sont tenus à l'écart pour qu'ils s'associent au processus en cours afin d'oeuvrer de manière pacifique pour atteindre le but commun d'une Afrique du Sud nouvelle et unie. Il faut mettre fin à la violence, sinon elle risque de compromettre les progrès accomplis jusqu'à présent. L'expérience des tragédies passées et présentes devrait suffire à décourager toute rechute dans la violence et la destruction.

Nous reconnaissons que la situation actuelle pose des difficultés à la tenue d'élections libres et justes. Incontestablement, il est indispensable de déployer de nombreux observateurs internationaux si nous voulons assurer la confiance dans le processus et permettre au peuple sud-africain d'exercer son droit de vote.

A l'instar d'autres délégations, nous appuyons pleinement les recommandations contenues dans le rapport du Comité spécial contre l'apartheid. Nous convenons que l'ONU doit commencer immédiatement à examiner les besoins concernant les fonctions et les capacités des observateurs internationaux chargés de surveiller les élections en Afrique du Sud. Il faut reconnaître que, si nous voulons surveiller efficacement tout le processus électoral, le déploiement devra commencer plusieurs mois avant les élections officielles. Il est essentiel d'assurer une coordination efficace avec la Commission électorale indépendante, avec les structures de l'Accord national de paix et avec les observateurs internationaux déjà en place.

Au récent Sommet du Commonwealth à Chypre, il a été reconnu que la Mission d'observation du Commonwealth, déployée en Afrique du Sud depuis octobre 1992, avait contribué de façon importante et largement reconnue à endiguer la violence, à réconcilier les communautés, à assurer le rapatriement des réfugiés et à entreprendre la reconstruction socio-économique. Les chefs de gouvernement

du Commonwealth ont salué le travail de la Mission et sont convenus qu'elle devrait rester en Afrique du Sud jusqu'à la tenue des élections prévues pour avril 1994, moment où la situation sera réexaminée en consultation avec le nouveau Gouvernement démocratiquement élu.

A la même réunion, les chefs de gouvernement se sont félicités de la décision prise conjointement par l'Organisation des Nations Unies et le Commonwealth, en consultation avec d'autres institutions donatrices, de convoquer une conférence internationale des donateurs sur la mise en valeur des ressources humaines dans l'Afrique du Sud de l'après-apartheid, après l'instauration du gouvernement provisoire d'unité nationale. Ils considèrent cette conférence comme une instance importante devant permettre d'examiner les besoins de l'Afrique du Sud pour la mise en valeur de ses ressources humaines et comme un moyen d'assurer une meilleure coordination entre les donateurs. Ils ont souligné la nécessité, dans le contexte d'une démocratie non raciale viable, de corriger les déséquilibres en matière de compétences hérités de l'apartheid. En conséquence, ils ont demandé à tous les gouvernements et à tous les organismes donateurs de soutenir cette initiative. De telles mesures, ainsi que d'autres, sont nécessaires pour consolider la transition pacifique vers une nouvelle Afrique du Sud.

Les dirigeants de l'Afrique du Sud ont souligné de façon répétée que l'ONU devait non seulement lever les sanctions, mais également rester saisie de la question de l'Afrique du Sud. La Malaisie appuie cette position. Après tout, la question de l'apartheid et d'un régime démocratique en Afrique du Sud figure à l'ordre du jour des Nations Unies depuis la création même de l'Organisation.

La communauté internationale doit continuer de faire tout son possible pour endiguer la violence et pour faire avancer le processus de transition, mais ce sont seulement les dirigeants et le peuple sud-africains qui, oeuvrant ensemble dans un esprit de réconciliation nationale, pourront assurer une paix durable et l'essor du pays. Nous nous associons aux autres délégations qui demandent à toutes les parties de contribuer de façon constructive au processus de transition.

Non seulement la Malaisie a-t-elle élevé sa voix contre l'apartheid, mais elle n'a cessé d'aider les victimes de l'apartheid, dans les limites de ses moyens. En outre, la Malaisie a encouragé les relations économiques et commerciales avec l'Afrique du Sud, le secteur privé devant jouer un rôle majeur. La Malaisie continue de jouer un rôle actif et positif, à la fois au niveau bilatéral et dans le cadre du processus multilatéral, en particulier par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies et du Commonwealth, pour

atteindre l'objectif d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale.

Nous nous réjouissons à la perspective d'accueillir l'Afrique du Sud en tant que membre à part entière de la communauté internationale d'ici la prochaine session de l'Assemblée générale.

M. Noterdaeme (Belgique) :

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne.

Lorsque, l'an passé, vers la même époque, nous débattions de la situation en Afrique du Sud, l'atmosphère générale était à la morosité. Certes, en début d'année, des progrès importants avaient été réalisés dans la marche de l'Afrique du Sud vers une société unie, non raciale et démocratique, mais, alors que la violence continuait de battre son plein, les négociations marquaient le pas.

Il convient de rendre hommage aux parties sud-africaines, qui n'ont pas perdu espoir malgré les incidents et les crises qui ont émaillé le processus de transition démocratique dans leur pays. Au contraire, elles y ont puisé une énergie nouvelle et un sens de l'urgence qui ont favorisé le bon déroulement de leurs négociations.

Quel chemin parcouru, en effet, depuis le début de l'année!

Après des réunions préparatoires en mars, le Processus de négociations multipartites a été mis sur pied le 1er avril, rassemblant 26 parties. Jamais, jusqu'alors, des discussions politiques aussi représentatives n'avaient eu lieu en Afrique du Sud. Avec le recul, cette reprise des négociations, dans un nouveau format, a constitué une percée décisive.

En effet, le 2 juillet, le Processus de négociations décidait que les premières élections non raciales et démocratiques en Afrique du Sud auraient lieu le 27 avril 1994.

Le 23 septembre, le Parlement sud-africain approuvait le principe du Conseil exécutif transitoire et de trois Commissions indépendantes qui devront préparer le terrain politique et assurer que l'élection du 27 avril se déroule dans des conditions d'impartialité.

La portée de ces deux décisions a été très largement reconnue. Elle l'a été notamment par M. Nelson Mandela lui-même, dans son allocution au Comité spécial contre l'apartheid. Elle l'a été aussi par l'Assemblée générale, qui, à la suite de l'intervention de M. Mandela, a décidé à

l'unanimité, de lever les sanctions économiques qu'elle avait instaurées à l'encontre de l'Afrique du Sud.

En reconnaissance de leur courage politique, en témoignage du chemin parcouru, mais également en guise d'encouragement, le Président De Klerk et M. Nelson Mandela se sont vu décerner le prix Nobel de la paix, à Oslo. Les récipiendaires n'ont pas déçu les espoirs ainsi placés en eux, puisque, le 17 novembre, le Processus de négociations aboutissait à un accord que l'on ne peut qualifier autrement que d'historique sur la constitution intérimaire qui a ouvert définitivement la voie au Conseil exécutif transitoire, installé le 7 décembre, et aux élections du 27 avril prochain. Pour la première fois dans l'histoire sud-africaine, la majorité noire a désormais un droit de regard effectif sur la gestion des affaires publiques. Pour la première fois, le peuple sud-africain pourra s'exprimer librement dans un scrutin, sans distinction de race ou de couleur.

L'Union européenne accueille chaleureusement la conclusion positive du Processus de négociations multipartites, qui constitue une étape cruciale dans la transformation pacifique de l'Afrique du Sud en une société authentiquement démocratique.

Si, comme l'a dit M. Mandela, l'Afrique du Sud a entamé la dernière ligne droite, il ne faut toutefois pas se leurrer : la dernière étape sera dure et parsemée d'embûches.

M. Nyakyi (République-Unie de Tanzanie), Vice-Président, assume la présidence.

Tout d'abord, certains partis n'ont pas participé à l'ensemble du processus de négociation. L'Union européenne les incite à poursuivre leurs pourparlers avec les signataires de l'Accord de Kempton Park et à rejoindre le Conseil exécutif transitoire dans le plein respect de ses règles et de ses objectifs. Nous les engageons aussi à prendre part aux élections, car tous les Sud-Africains doivent pouvoir s'exprimer dans l'isolement sur l'avenir de leur pays.

En second lieu, il est impératif de mettre fin à la violence qui ravage le pays. Le monde entier a été choqué par le meurtre de Chris Hani, qui a été assassiné alors qu'il prônait le retour à la paix. Mais ayons aussi une pensée particulière pour les milliers d'inconnus victimes de la violence. Leur sort, pour être anonyme, n'en n'est pas moins poignant.

La gravité et l'ampleur du phénomène risquent de remettre en cause les acquis de Kempton Park. C'est pourquoi la recommandation du Secrétaire général d'augmenter les effectifs de la Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud (MONUAS) doit être mise

en oeuvre sans plus tarder. L'Union européenne, quant à elle, a envoyé une mission sur place, l'ECOMSA, qui, en coopération étroite avec les structures mises en place par l'Accord national de paix, et en coordination avec la MONUAS et les autres missions internationales, s'efforce de réduire la violence en Afrique du Sud. En outre, des experts européens coopèrent avec le juge Goldstone et sa commission, dont nous saluons la contribution à la lutte contre la violence.

S'il est une leçon que les nombreuses opérations de maintien de la paix organisées par l'Organisation des Nations Unies nous ont enseignée, c'est bien que, dans des situations de conflit, la communauté internationale ne peut pas se substituer aux populations ou aux peuples concernés. Si importante soit-elle, l'assistance internationale ne peut venir qu'en complément de la volonté politique des intéressés de surmonter leurs rivalités. C'est pourquoi l'Union européenne adresse un appel solennel et urgent à toutes les parties pour qu'elles fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour mettre un terme à la violence, notamment en appliquant strictement les dispositions de l'Accord national de paix.

Il importe maintenant que les élections du 27 avril prochain soient un authentique succès. Encore une fois, la responsabilité première en revient aux Sud-Africains eux-mêmes. L'Union européenne les engage dès lors à réaffirmer leur attachement aux principes démocratiques, plus particulièrement en s'assurant que tous les accords conclus dans le cadre du processus de négociation soient respectés, en réglant les différends encore en suspens par des moyens pacifiques, en garantissant, pendant la campagne électorale, la liberté des activités politiques et en rejetant toute intimidation, en respectant le résultat d'élections libres et régulières, et en continuant à oeuvrer pour l'avènement d'une culture démocratique après les élections.

Mais aussi paradoxal que cela puisse paraître, il ne suffira pas que les élections soient libres et honnêtes : encore faudra-t-il qu'elles apparaissent comme telles aux yeux de tous. C'est dans ce domaine que la communauté internationale aura un rôle clef à jouer. Nous nous réjouissons de l'envoi d'une mission préparatoire de l'ONU en Afrique du Sud, à la suite de la requête du Conseil exécutif transitoire demandant l'envoi d'observateurs électoraux.

L'Union européenne ne s'est pas trompée sur l'importance du processus électoral et de son observation puisqu'elle a décidé d'en faire l'objet d'une de ses premières actions communes. Afin d'appuyer davantage l'évolution vers la démocratie et le gouvernement par la majorité dans ce pays, l'Union européenne met en oeuvre un programme coordonné d'assistance à la préparation et à l'observation des élections. Cette assistance consistera à apporter des conseils, une assistance technique et une formation, ainsi qu'un soutien

continu à l'éducation des électeurs, et à fournir un nombre important d'observateurs européens dans le cadre d'un effort international global qui devrait être coordonné par l'Organisation des Nations Unies. A cet effet, l'Union européenne a, d'ores et déjà, créé une "Unité électorale européenne". En outre, un programme de 5 millions d'écus destiné à l'éducation des électeurs a été approuvé et est déjà opérationnel. Par ailleurs, l'Union européenne poursuivra la normalisation de ses relations avec l'Afrique du Sud. C'est une autre façon d'apporter un soutien à l'évolution vers la démocratie dans ce pays.

L'Union européenne reconnaît que la transition de l'Afrique du Sud vers la démocratie doit être étayée par la reconstruction et le développement économiques. L'Union européenne réaffirme qu'elle est disposée à y contribuer d'une manière appropriée. A cette fin, elle a mis sur pied un programme spécial qui constitue une des plus vastes actions de développement qu'elle ait jamais mises en oeuvre dans ce domaine. Le budget de ce programme, pour la seule année 1993, s'élève à 90 millions d'écus. Ses principaux terrains d'action couvrent l'éducation et la formation, la santé, le développement rural et l'agriculture, la rénovation urbaine, la bonne gestion des affaires publiques et la démocratisation. Enfin, l'Union européenne a lancé un nouveau projet, d'un montant de plus de 13 millions d'écus, relatif à l'amélioration de l'habitat.

Au moment où, nous en sommes convaincus, c'est la dernière fois que cette assemblée débat de l'évolution de l'Afrique du Sud vers une société démocratique, je voudrais terminer en plaçant les élections du 27 avril prochain dans un contexte plus large. Ce scrutin sera capital d'abord et avant tout pour le peuple sud-africain, cela va sans dire. Mais il influera aussi sur l'ensemble de l'Afrique australe. Il faut espérer, en effet, qu'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale entretiendra des rapports privilégiés avec ses voisins pour le plus grand bien du développement de l'ensemble de la région. Enfin, une élection réussie constituera un signal d'encouragement pour l'Afrique tout entière, qui se sentira confortée dans son choix pour le pluralisme et la démocratie.

Tel est l'enjeu du 27 avril. L'Union européenne, pour sa part, est prête à contribuer à son succès.

M. Alvarez (Uruguay) (interprétation de l'espagnol) : La dernière fois que la délégation de l'Uruguay a pris la parole dans cette instance sur la question de l'élimination de l'apartheid, elle l'a fait dans un climat international marqué par l'affrontement et la désunion. Cette polarisation mondiale a eu également une incidence négative sur la politique intérieure de l'Afrique du Sud.

Aujourd'hui, cependant, nous voyons que les changements profonds que nous réclamions hier avec véhémence sont sur le point de se cristalliser. Tous les journaux nous montrent le Président De Klerk et Nelson Mandela partager le prix Nobel de la paix. Notre délégation félicite ces deux dirigeants; l'un pour avoir eu le courage civique d'assumer ses obligations historiques de mettre fin à un système honteux et d'engager son gouvernement sur la voie de la négociation pacifique jusqu'à l'instauration d'un Etat démocratique de droit, et l'autre pour avoir eu un geste de grandeur, après avoir été injustement emprisonné pendant 20 ans, en comprenant que la négociation pacifique était la seule voie garantissant l'instauration d'un gouvernement où la représentation proportionnelle serait la règle et où la constitution et la loi représenteraient la garantie tant pour les majorités au pouvoir que pour les minorités, qui représentent également d'importants secteurs de l'Etat.

Les lignes directrices constitutionnelles récemment adoptées sont un cadre approprié; leur adoption résulte des compromis acceptés par les parties qui ont soigneusement équilibré le gouvernement par la majorité avec des mesures favorables aux minorités politiques. Fort heureusement, nous n'avons plus à parler des minorités dans le sens ethnique. Nous estimons que ces mesures confèrent aux gouvernements locaux une importante autorité, et nous exhortons les institutions et les autorités politiques locales ainsi que les dirigeants des divers groupes à accorder leur ferme appui à une constitution qui contiendra aussi une déclaration des droits de l'homme qui n'aura rien à envier à aucune autre dans le monde.

Il incombe à la communauté internationale, et aux Nations Unies en particulier, des obligations précises dans tout ce processus, notamment : elle devra faire suivre la levée des sanctions adoptée par la résolution 48/1 d'un processus soigneusement planifié de coopération économique avec le nouveau Gouvernement sud-africain dès qu'il aura été constitué. A cette fin, les organes des Nations Unies attachés à la lutte contre l'apartheid doivent commencer à se concentrer sur les problèmes économiques et à coordonner la coopération internationale nécessaire.

Nous devons faire des élections d'avril un acte civil exemplaire, et à cette fin, l'assistance électorale des Nations Unies sera essentielle pour assurer le déroulement des élections sur le modèle des élections tenues en Namibie et au Cambodge, deux des opérations des Nations Unies les plus réussies. Ma délégation s'engage à apporter son aide aux Nations Unies à cet égard.

Nous remercions les divers organismes du système des Nations Unies, qui ont accompli un excellent travail en

appuyant la lutte contre l'apartheid. Je dois en particulier mentionner le Centre contre l'apartheid, le Centre pour les droits de l'homme, le Département de l'information, le Comité spécial contre l'apartheid et tous les organismes qui oeuvrent dans le cadre des traités sur les droits de l'homme, comme le Comité sur l'élimination de la discrimination raciale et la Commission contre l'apartheid dans les sports.

Nous voulons aussi louer l'efficacité dont a fait preuve le Représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Ibrahim Gambari, en présidant les travaux du Comité spécial contre l'apartheid. Il est certain que le Comité spécial concentre maintenant ses activités sur l'issue du processus de transition. Nous devons saisir toute occasion de susciter la coopération entre les divers secteurs politiques et sociaux en Afrique du Sud, en coopération étroite avec le Conseil exécutif de transition qui vient d'être créé. Le ferme appui que la communauté internationale apportera à ce Conseil montrera clairement que le processus est irréversible.

Dans le passé, le climat du débat sur cette question était différent; les déclarations étaient marquées par la violence et l'intolérance et même le désespoir. Mais aujourd'hui, il en va autrement. Cela me rappelle une histoire que racontait l'écrivain sud-africain Bessie Head, celle d'un Africain qui a commis le crime de tomber amoureux d'une femme d'une autre tribu, traditionnellement ennemie de la sienne. Mais au moment de consommer le mariage,

“une porte s'ouvre silencieusement sur une chambre sombre, étouffante, où leurs âmes ont été confinées depuis longtemps. Les vents de la liberté, qui ont soufflé sur le monde entier, pour tous les peuples, ont pénétré dans la pièce en la balayant. Au moment où ils ont respiré l'air pur, l'air frais, leur humanité s'est éveillée. Ils prirent conscience de leur situation et s'élancèrent à l'extérieur. Ils se retournèrent pour regarder la petite chambre sombre et dire 'Nous n'y retournerons jamais'.”

M. Wisnumurti (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) :

L'Assemblée examine présentement la question de l'apartheid, au moment où se produisent des événements extraordinaires qui permettent d'envisager le passage de l'Afrique du Sud de l'apartheid à la démocratie non raciale. Après une impasse de 10 mois, la reprise des négociations en mars dernier entre une large gamme de partis politiques nous permet d'espérer que leurs dirigeants feront preuve de persévérance dans leurs initiatives pour parvenir à un accord sur les modalités et principes qui gouverneront le pays pendant la période de transition. Il est par conséquent satisfaisant de noter qu'après un dialogue soutenu, le Processus de négociations multipartites est parvenu à un

accord qui doit conduire l'Afrique du Sud, dans un proche avenir, vers un gouvernement par la majorité.

Pour la première fois, les droits politiques seront étendus aux Sud-Africains de toutes les races et de toutes les confessions, qui constituent la mosaïque de cette nation. La décision d'octroyer le droit de vote à la majorité déshéritée est d'une importance particulière à cet égard car elle ouvre la voie à un rôle officiel dans la conduite des affaires du pays et dans la définition de son avenir. Elle équilibre le gouvernement par la majorité en offrant les moyens de garantir comme il convient les droits des minorités et de protéger tous les citoyens sud-africains. La fiction des homelands créés par le régime de Pretoria se trouve ainsi écartée. La réintégration de ces homelands est maintenant une condition préalable à l'émergence d'une Afrique du Sud non divisée.

Elle cherche à tenir compte de la diversité régionale et de l'hétérogénéité et prévoit la création d'un régime de transition multiracial et multipartite pour superviser les préparatifs d'un nouvel ordre démocratique jusqu'au printemps prochain, alors qu'un parlement élu donnera une forme finale au nouveau système constitutionnel. Ainsi, l'accord intérimaire est vraiment une réalisation remarquable et progressiste qui promet d'amener un changement fondamental et profond en Afrique du Sud.

Nous sommes par conséquent encouragés de voir que l'Afrique du Sud s'est finalement engagée dans ce processus difficile : rompre avec la discrimination institutionnalisée et avancer vers une société égalitaire. De l'abrogation de la loi relative aux laissez-passer à la libération des prisonniers politiques, de la levée des sanctions économiques à une éventuelle levée de l'embargo pétrolier, l'Afrique du Sud a parcouru un long chemin pour sortir de l'isolement où elle était tenue au plan international. C'est à maints égards un hommage approprié rendu aux leaders de l'Afrique du Sud qui par leur réalisme, leurs capacités d'hommes d'Etat et leur esprit de compromis ont su transcender leur différends passés et rechercher un règlement politique amical. Nous continuons d'espérer qu'ils préserveront les gains réalisés jusqu'ici et qu'ils progresseront en direction d'un nouvel ordre constitutionnel et politique.

Dans ce contexte, ma délégation aimerait féliciter MM. Nelson Mandela et F. W. De Klerk de leur détermination et des efforts inlassables qu'ils ont déployés pour amener un changement politique, qui leur a valu à juste titre le Prix Nobel de la paix.

Alors que ces événements augurent bien de la fin ordonnée du gouvernement par la minorité, la situation en Afrique du Sud continue d'être fragile et donc lourde de conséquences potentielles imprévues. Nous sommes très

conscients des défis posés à la transition pacifique par les forces extrémistes et réactionnaires, qui menacent d'interrompre et de faire dérailler le processus de paix en cours. De plus, il est regrettable de noter que la violence qui sévit dans les townships n'a pas diminué et qu'elle est exploitée par ceux qui s'acharnent à fomenter des troubles dans le pays. Des tentatives aussi désespérées de perpétuer un système d'apartheid qui est responsable d'innombrables pertes humaines et qui bafoue les droits de la majorité ne doivent pas réussir. Les réserves formulées par les dirigeants des homelands au sujet de leur réunion à l'Afrique du Sud constituent un autre facteur déstabilisateur.

Le Gouvernement sud-africain a donc la lourde responsabilité d'assurer non seulement le maintien de l'ordre mais aussi la réintégration des homelands en Afrique du Sud.

Ma délégation note également avec une profonde préoccupation que des divergences continuent de subsister entre les partis politiques au sujet d'autres questions et des principes constitutionnels qui doivent régir l'Afrique du Sud de l'après-apartheid. Cependant, à ce stade critique de la lutte contre l'apartheid, il serait encore plus important que tous les dirigeants de ce pays se dévouent pour maintenir l'unité et la communauté d'intérêts des mouvements de libération et des forces démocratiques, afin d'arriver rapidement et de façon décisive à vaincre les obstacles restant sur la voie d'une société unifiée. Tout retour en arrière de l'actuel processus de règlement négocié aurait des répercussions profondément négatives non seulement pour l'Afrique du Sud mais pour le reste du continent africain et au-delà. On ne peut donc faire marche arrière dans le processus de paix.

Alors que l'ère de l'apartheid touche à sa fin, il convient de rappeler que l'Indonésie a été pendant longtemps à l'avant-garde de la lutte contre l'apartheid. L'historique Conférence afro-asiatique tenue à Bandung en 1955 a été la première réunion internationale à reconnaître les mouvements de libération d'Afrique du Sud. Dans les années qui ont suivi, l'Indonésie a fermement condamné les actes de discrimination et de répression du régime raciste, appuyé l'appel en faveur de sanctions complètes et obligatoires et souligné son union et sa solidarité indéfectibles avec le peuple opprimé d'Afrique du Sud.

Dès sa création, le Mouvement des non-alignés a également demandé le démantèlement du racisme institutionnalisé et dénoncé l'apartheid. Nous sommes fiers des contributions faites par le Mouvement et nous nous réjouissons à la perspective d'une fin rapide de l'apartheid.

En dépit des obstacles qui restent à surmonter, un compromis historique a été réalisé qui devrait constituer le début d'un processus irréversible du démantèlement de

l'apartheid. Il importe également de veiller à ce que les inégalités socio-économiques ne portent pas atteinte à la dynamique du changement politique pendant la période de transition et au-delà. Nous demeurons convaincus que les progrès enregistrés sur les plans constitutionnel et politique se reflèteront également dans le domaine économique et que le processus de démocratisation s'accompagnera d'efforts concertés pour mieux répondre aux besoins les plus urgents de la majorité.

Pendant plus de 40 ans, l'ONU a débattu de la question de la dignité humaine et des droits de l'homme en Afrique du Sud. Il est incontestable que l'examen de ce point a contribué de façon inestimable à mobiliser l'opinion publique mondiale en faveur de la cause de la justice et de l'égalité. C'est également cette instance qui a défini les principes directeurs de l'élimination de l'apartheid, laquelle conduira finalement à l'édification d'une Afrique du Sud unie et non raciale. A ce moment crucial, l'Organisation devrait réaffirmer son ferme appui au processus de paix en cours, accélérant ainsi la transformation démocratique en Afrique du Sud. Nous demeurons convaincus que la réconciliation et la démocratisation prévaudront, et que la justice politique, économique et sociale deviendra une réalité pour le peuple sud-africain.

M. van Bohemen (Nouvelle-Zélande) (*interprétation de l'anglais*) :

La Nouvelle-Zélande note avec beaucoup de satisfaction que le Processus de négociations multipartites en Afrique du Sud a fait de grands progrès au cours de l'année écoulée. Tous les participants à ce processus méritent d'être félicités des résultats qu'ils ont obtenus et aussi d'être encouragés et appuyés par la communauté internationale dans l'accomplissement des tâches longues et difficiles qui les attendent. M. Nelson Mandela et le Président De Klerk, lauréats du Prix Nobel de la paix, méritent particulièrement d'être félicités pour les rôles qu'ils ont joués à titre individuel dans le processus.

L'Organisation a condamné sans équivoque l'apartheid dans toutes ses manifestations. Elle peut maintenant s'apprêter à accueillir de nouveau l'Afrique du Sud en tant que membre à part entière au sein de la communauté des nations puisque la tâche de l'élimination de l'apartheid officiel est pratiquement accomplie.

Les bases statutaires de l'apartheid ont disparu, mais après plus de trois siècles d'une culture politique dont la tradition ne pouvait, ou ne voulait pas, s'accommoder d'un multiracisme démocratique, nous sommes conscients de ce que la transformation de l'Afrique du Sud ne pourra être réalisée sans de nouveaux efforts et de nouveaux sacrifices. Nous devons étudier les meilleurs moyens pour l'Organisation d'aider à la création d'une nouvelle Afrique du Sud.

Nous devons maintenant concevoir de nouvelles manières de faire face à une situation nouvelle qui concrétisera notre espoir d'un avenir démocratique et non racial pour l'Afrique du Sud.

Un événement d'une importance décisive a été l'accord conclu cette année par les parties à la négociation et fixant au 27 avril 1994 la date des premières élections démocratiques nationales à avoir lieu dans la République. Un autre événement important a été l'approbation par le Parlement sud-africain en septembre dernier de la loi établissant le Conseil exécutif de transition. La Nouvelle-Zélande est convaincue que ces événements représentent des changements politiques et sociaux irréversibles et positifs en Afrique du Sud. Ils annoncent l'élimination définitive de l'apartheid.

Nous sommes également convaincus, cependant, que le temps reste le facteur principal. Il faut d'urgence trouver de nouveaux moyens d'aider le processus. Le fait que les conditions de vie de la majorité de la population défavorisée d'Afrique du Sud ne se sont guère améliorées depuis la faillite de l'apartheid — socialement, politiquement et économiquement — a été reconnu par la minorité privilégiée. La majorité noire reste sérieusement désavantagée dans des domaines aussi critiques que le logement, les soins de santé et l'éducation. Les dépossédés restent dépossédés. Le chômage est très répandu. Les attentes légitimes restent sans réponse.

En outre, le processus politique a pâti du retrait d'un certain nombre de parties importantes des négociations. L'opposition résiduelle au changement démocratique de la part d'une minorité d'extrémistes de droite est une autre conséquence héritée de l'apartheid. Les changements positifs intervenus dans les domaines politique et social sont irréversibles, mais sont actuellement dans une situation délicate. Nous demandons instamment à tous les Sud-Africains de placer le bien du pays tout entier au-dessus des intérêts sectaires.

Nous devons également prendre note de l'escalade de la violence politique. Ceux qui seraient tentés d'exploiter à des fins égoïstes et utopiques la tendance naturelle à la violence d'une population qui a tellement besoin qu'on allège ses souffrances devraient réfléchir à deux fois et accepter l'inévitabilité du changement. A cet égard, la Nouvelle-Zélande continue d'appuyer pleinement la résolution 772 (1992) du Conseil de sécurité en date du 14 août 1992 et la mise en place, par la suite, de la Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud et de la Mission du Commonwealth et d'autres organisations internationales. Nous avons participé activement à des missions du Commonwealth et nous envisageons d'y participer de nouveau. En effet, il est clair qu'en attendant la tenue des

élections, en avril prochain, le problème de la violence devra faire l'objet d'une attention particulière. De nouveau, nous tenons à dire qu'il incombe à toutes les parties en Afrique du Sud, de faire plus que jamais preuve de modération et de respecter les termes de l'Accord national de paix de septembre 1991.

En ce qui concerne le processus électoral, la Nouvelle-Zélande sait bien que des efforts importants et urgents doivent être consentis pour assurer l'exercice réel des droits politiques de la majorité noire sud-africaine. Des programmes efficaces pour l'enregistrement et l'éducation des électeurs sont nécessaires. Nous sommes disposés à appuyer l'ONU, le Commonwealth et d'autres organisations internationales dans le cadre de ces efforts.

Tout cela a trait à la question des nouvelles démarches relatives à la situation qui prend forme en Afrique du Sud. Le processus de sanctions a maintenant accompli avec succès l'essentiel de sa tâche. Avec l'entrée en fonctions, la semaine dernière, du Conseil exécutif de transition, l'embargo contre l'approvisionnement en pétrole et produits pétroliers adopté par l'Assemblée a pris fin. La Nouvelle-Zélande a été membre du Groupe intergouvernemental qui a surveillé le respect de l'embargo depuis son entrée en vigueur. Nous nous réjouissons de ce que son travail ait connu une conclusion fructueuse.

En levant les sanctions économiques, la Nouvelle-Zélande et d'autres gouvernements de pays membres du Commonwealth ont appuyé les appels lancés par le Président De Klerk et M. Nelson Mandela en faveur des investissements étrangers en Afrique du Sud et d'un accroissement du commerce avec ce pays. Nous estimons que l'établissement de nouveaux liens commerciaux contribuera à dissoudre l'héritage social et économique de l'apartheid.

De façon analogue, l'unification du sport en Afrique du Sud doit devenir un instrument adéquat d'unité nationale. La Nouvelle-Zélande continue de recourir à la démarche adoptée par le Commonwealth en matière de contacts sportifs avec l'Afrique du Sud, qui, dans le cas du nombre encore très élevé d'organismes sportifs n'ayant pas reçu la pleine autorisation de participer à des compétitions internationales, repose sur l'approbation intérimaire des organes directeurs sportifs non raciaux d'Afrique du Sud. Nous exhortons les administrateurs et les participants de tous les organismes sportifs sud-africains à achever rapidement le processus d'unification raciale en accordant l'attention nécessaire aux intérêts du grand nombre de Sud-Africains que l'apartheid a désavantagés jusqu'à maintenant dans la pratique des sports qu'ils ont choisis. Nous attendons avec beaucoup d'espoir l'impulsion qui sera donnée dans ce domaine par le nouveau gouvernement d'unité nationale qui sera formé à la suite des élections d'avril prochain.

Dans un avenir immédiat, la Nouvelle-Zélande examinera les moyens, qui seront axés sur les besoins immédiats de la République en matière d'administration et de développement, d'accroître l'aide à la scolarisation des Sud-Africains noirs. Nous offrons depuis 1988 des bourses d'étude Nelson Mandela. Au départ, celles-ci étaient associées à des études universitaires prolongées. Nous allons maintenant examiner les possibilités d'aide à la formation et à l'acquisition de compétences pratiques à plus court terme tant en Afrique du Sud même qu'en Nouvelle-Zélande. Dans le cadre du Commonwealth, nous soutenons la priorité donnée par le Fonds du Commonwealth pour la coopération technique à son programme d'activités de développement conçu pour renforcer les structures de l'Accord national de paix. Cette démarche met l'accent sur une formation et une aide techniques qui favoriseront de meilleures relations entre la police et les citoyens, au bénéfice des nouvelles institutions censées faciliter la transition vers une démocratie non raciale.

L'ONU et la communauté internationale dans son ensemble ont le devoir d'aider à l'édification d'une nouvelle Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale. Toutefois, seuls les dirigeants sud-africains, oeuvrant ensemble et mettant de côté leurs différends antérieurs, pourront finalement faire disparaître à jamais l'héritage de l'apartheid. La Nouvelle-Zélande estime que, malgré la fragilité de la situation actuelle, il existe maintenant en Afrique du Sud la volonté politique, le bon sens et le courage nécessaires pour effectuer la transformation voulue. Nous espérons accueillir bientôt l'Afrique du Sud à la place qui lui revient au sein de la communauté des nations. Nous souhaitons bon succès à tous les Sud-Africains dans cette entreprise cruciale.

Mme Jagan (Guyana) (interprétation de l'anglais) :

La représentante de la Trinité-et-Tobago a fait une déclaration au nom des 12 pays membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et le Guyana s'y associe entièrement. Toutefois, compte tenu du rôle particulier joué jusqu'à maintenant par le Guyana dans la lutte et de la très grande importance que nous avons toujours accordée à la question de l'apartheid, nous avons jugé qu'il était approprié d'ajouter notre propre dimension nationale au débat.

Au plan politique, le parti présentement au pouvoir a apporté depuis les années 50 un appui constant et effectif aux luttes anti-apartheid de l'African National Congress (ANC). En outre, le Guyana a maintenu pendant près de 20 ans une présence dans la sous-région d'Afrique australe, sur la ligne de front même de la lutte. Le personnel sur place n'était pas toujours à l'abri des conséquences de l'activité agressive visant à perpétuer l'apartheid.

Le Gouvernement guyanien a aussi jugé bon d'apporter sa modeste contribution à la lutte en offrant aux futurs

dirigeants noirs une formation universitaire dans nos institutions d'enseignement locales, en consolidant les liens avec les mouvements de libération, en faisant des contributions financières et en apportant d'une manière générale un soutien moral. Le Guyana a également été membre d'un groupe restreint de pays mandaté pour veiller à ce que la question de l'apartheid demeure constamment sous examen. De plus, des organisations non gouvernementales du Guyana ont donné un appui au plan local et lors de conférences convoquées par les comités de l'ONU concernés.

Nous sommes très fiers de voir que l'Afrique du Sud franchit la dernière étape menant à la règle de la majorité. Les piliers de l'apartheid et les autres rouages du système inique sont tous en voie de suppression. Le processus de négociations multipartites en Afrique du Sud a été achevé. Un accord est intervenu à propos d'une constitution intérimaire et d'une loi électorale. Des élections sont censées avoir lieu le 27 avril 1994. De nouvelles perspectives s'offrent à nous, avec l'intégration imminente de l'Afrique du Sud au sein du reste de l'Afrique et aussi de la communauté internationale dans son ensemble.

Malheureusement, le spectre hideux de la violence hante encore la scène politique. Amnesty International, dans son rapport saisissant intitulé "*Getting away with Murder: Political Killings and 'Disappearances' in the 1990s*", affirme que

"depuis 1990, alors que s'amorçait le processus, quelque 10 000 Sud-Africains ont été tués par suite de l'action des forces de sécurité ou, plus fréquemment, par suite de l'action de groupes armés agissant avec leur accord".

Le rapport rend la structure centrale de commandement responsable de tous ces décès, et c'est dans ce contexte que prend toute son importance l'appel public lancé par le gouvernement de mon pays, encore récemment à l'occasion de l'assassinat de Chris Hani, au Président De Klerk et au Gouvernement sud-africain pour qu'ils prennent des mesures de dissuasion contre ces forces, qui semblent

"chercher à saper le processus de paix et à maintenir le système d'apartheid".

Il est également malheureux que certains groupes se soient dissociés de l'évolution des événements politiques actuels. Le Guyana appuie entièrement le Conseil de sécurité lorsqu'il demande instamment à

"toutes les parties en Afrique du Sud, y compris celles qui n'ont pas pleinement participé aux entretiens multipartites, de respecter les accords conclus au cours des négociations, de renouveler leur engagement à

l'égard des principes démocratiques, de prendre part aux élections et de régler les questions en suspens par des moyens pacifiques uniquement." (S/26785)

Nous nous réjouissons de constater que ce qui précède se reflète dans le paragraphe 10 du dispositif du projet de résolution A/48/L.29 et nous soulignons le fait que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale sont unis dans leur désir d'aider l'Afrique du Sud à atteindre l'objectif juste qu'elle vise. La communauté internationale ne pouvait souhaiter rien de moins au sujet d'une question qui a tellement soulevé l'opinion publique et était en tête de l'ordre du jour de nombreuses organisations, comme le Commonwealth, l'Organisation de l'unité africaine, l'Union européenne, le Mouvement des pays non alignés, la CARICOM, etc.

Le Guyana s'associe sans réserve aux appels lancés au paragraphe 14 du dispositif du projet de résolution A/48/L.29 en faveur d'une aide dans les domaines universitaire et culturel, et au paragraphe 15 au bénéfice des organismes sportifs non raciaux d'Afrique du Sud, et il offre une aide dans ces domaines à la mesure de ses ressources limitées.

Nous appuyons pleinement l'appel à la vigilance alors que le processus entre dans sa phase finale. Nous sommes toujours conscients du fait que nous devons continuer de viser l'objectif des élections du 27 avril 1994 ainsi que l'instauration d'une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie. D'où la pertinence continue du Comité spécial contre l'apartheid et notre appui au projet de résolution A/48/L.30 sur son programme de travail.

Dans le contexte de la résolution 48/1 de l'Assemblée générale du 8 octobre 1993 sur la levée des sanctions économiques et commerciales à l'encontre de l'Afrique du Sud, le Guyana, pour respecter cette résolution, éliminera maintenant les obstacles législatifs à ce genre d'activité.

M. Cardenas (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) :

C'est remplis d'une franche allégresse et d'une grande espérance que nous nous adressons à l'Assemblée générale sur la question de l'élimination de l'apartheid et de l'instauration d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale. Je parle de "franche allégresse", car personne n'ignore les progrès géants et irréversibles accomplis dans la voie de la recherche de solutions à un problème qui, de par sa dimension éthique, était devenu un problème central pour la communauté internationale; et je parle de "grande espérance", car même si les progrès réalisés sont nombreux, il reste encore beaucoup à faire avant d'atteindre le but qui a été fixé.

Les progrès auxquels je fais allusion se traduisent aujourd'hui par des accords concrets et la mise en oeuvre de mécanismes tendant à garantir l'instauration d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale. De même, il faut signaler que ces progrès ont été reconnus par la communauté internationale, qui a à cet égard adopté des mesures concrètes.

Vers la fin de l'année dernière, le processus du règlement pacifique de la question, il y a lieu de le rappeler, était dans l'impasse; or il a repris en avril dernier avec le début du Processus de négociations multipartites. La tenue de ces négociations, qui a rassemblé 26 partis politiques, a été un jalon de par le niveau de représentativité atteint et parce qu'en dépit des nombreux actes de violence et d'intimidation qui ont été commis, ces négociations n'ont jamais été interrompues. De ces négociations ont émergé plusieurs accords importants qui transformeront l'histoire de l'Afrique du Sud.

Entre autres choses, il a été convenu d'organiser les premières élections démocratiques et non raciales le 27 avril 1994, et l'on a adopté une constitution provisoire et une loi électorale. De même, on s'est mis d'accord pour établir un Conseil exécutif transitoire (TEC), chargé de superviser les préparatifs d'un système démocratique et la transition vers ce système. Il est certes regrettable qu'au cours des derniers mois, certains partis politiques importants aient cessé de participer à ce processus de négociations multipartites. Nous espérons sincèrement que toutes les forces politiques de l'Afrique du Sud oeuvreront ensemble et éviteront de créer des situations qui, d'une manière ou d'une autre, favoriseraient tous ceux qui sont encore contre le processus de démocratisation en cours dans le pays.

L'option de la loi confirmant ces accords par le Parlement en exercice, fait, avec l'entrée en fonctions du Conseil exécutif transitoire le 7 décembre dernier, que l'objectif recherché par cette Assemblée générale il n'y a pas moins de 37 ans, lorsqu'elle a commencé, dans un climat de préoccupation immense, l'examen de la politique raciale de l'Afrique du Sud, est à présent du domaine du possible et justifie une espérance renouvelée et toute notre ferveur.

La communauté internationale a accompagné et reconnu tous ces succès, annulant progressivement une grande partie des mesures restrictives qui avaient été imposées à l'encontre de l'Afrique du Sud, notamment en ce qui concerne le commerce, les sports et les activités culturelles. Cette tendance a été clairement reconnue lorsque l'Assemblée générale a adopté la résolution 48/1 le 8 octobre dernier, qui a levé toutes les sanctions économiques à l'encontre de l'Afrique du Sud avec effet immédiat et l'embargo pétrolier

à partir de la date à laquelle le Conseil exécutif transitoire (TEC) devait entrer en fonctions pour la période de transition. Par conséquent, l'embargo contre les armes imposé par le Conseil de sécurité reste en fait la seule sanction en vigueur.

La reconnaissance internationale de ce processus en cours a été également confirmée par l'octroi bien mérité du Prix Nobel de la paix de 1993 à M. Nelson Mandela et à M. Frederik De Klerk, le troisième Prix Nobel de la paix octroyé à ceux qui luttent contre la discrimination raciale en Afrique du Sud. Je voudrais me joindre aux félicitations adressées aux lauréats par mon gouvernement. Le peuple argentin considère que la récompense est pleinement justifiée, car c'est un hommage rendu aux efforts, à la ténacité et à l'intelligence remarquable de ces deux hommes, déterminés à chercher une solution pacifique et institutionnelle définitive pour la grande nation sud-africaine.

Nonobstant l'enthousiasme que l'évolution positive de ce processus de paix nous inspire, il subsiste néanmoins une grande attente. Et ce parce qu'il reste encore, comme nous l'avons dit, une distance à parcourir; et même, si l'on envisage l'avenir sous un angle prometteur, il ne faut pas relâcher notre attention, étant donné que ceux qui sont contre une Afrique du Sud démocratique poursuivront leurs efforts pour essayer de faire obstacle au dénouement final, qui maintenant paraît inévitable. C'est pourquoi la communauté internationale ne doit pas relâcher son appui au processus et doit en outre continuer à fournir toute la collaboration nécessaire pour qu'il aboutisse.

A cet égard, nous saluons la décision récente du Conseil de sécurité d'inviter le Secrétaire général à accélérer la planification du processus électoral par les Nations Unies. De même, nous sommes d'accord avec la décision prise par le Conseil de sécurité de porter à 100 le nombre total d'observateurs, membres de la Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud (MONUAS), aux fins d'essayer de renforcer la sécurité et la stabilité du pays pendant le processus de transition.

Il y a lieu de souligner la collaboration étroite de la MONUAS et des missions d'observation de l'Organisation de l'unité africaine, de la Communauté européenne et du Commonwealth.

De même, je tiens à souligner que la grave situation économique et sociale de l'Afrique du Sud nous préoccupe. Il est certain que seul un gouvernement responsable, représentatif et légitime saura affronter cette situation avec succès.

Mon gouvernement suit avec un intérêt particulier l'évolution de la situation en Afrique du Sud, car nous sommes fermement engagés envers l'élimination de

l'apartheid, de même que nous souhaitons voir l'Afrique du Sud pleinement intégrée à la communauté internationale, et enfin, parce que nous partageons avec ce pays un espace géographique important qui est l'Atlantique Sud. La République argentine réaffirme sa détermination de collaborer à la poursuite de ces objectifs, et en particulier à partir du 1er janvier 1994, date à laquelle notre pays entrera au Conseil de sécurité pour une durée de deux ans. En tant que membre de la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud, la République argentine est certaine que l'émergence de la nouvelle Afrique du Sud permettra d'intégrer rapidement la partie méridionale du continent africain à la zone de paix et de coopération.

Il incombe au peuple sud-africain de réussir dans cette phase finale du processus de démocratisation. Par conséquent, nous espérons que toutes les parties s'acquitteront de leurs obligations et respecteront les accords sans s'écarter des principes démocratiques qui les régissent, participeront aux prochaines élections et résoudront les questions en suspens par des moyens pacifiques. Nous espérons également pouvoir nous joindre bientôt au peuple et aux dirigeants sud-africains pour fêter la réussite consistant en l'avènement en Afrique du Sud d'une nation unie, démocratique et non raciale, sortant ainsi le pays d'une longue crise dont les composantes, de par leur extrême gravité morale, avaient mérité la condamnation de la communauté internationale.

C'est pourquoi nous exprimons notre espoir renouvelé que l'Afrique du Sud pourra, dans l'équité, oublier le long cauchemar qu'elle a connu. Dans cet espoir, nous renouvelons notre engagement.

M. Claudio (Philippines) (*interprétation de l'anglais*) : Le compte à rebours de la démocratie a commencé en Afrique du Sud. Avec l'achèvement du Processus de négociations multipartites, le décor est planté pour la démocratie. En dépit des menaces et des boycottages, en dépit de la terrible vague de violence qui déferle sur le pays et sur son peuple, inlassablement les négociateurs sud-africains, noirs et blancs, ont oeuvré nuit et jour pour surmonter d'énormes obstacles, montrant ainsi au monde qu'il était possible à d'anciens adversaires aux vues et aux convictions très divergentes d'arriver à des accords historiques grâce au compromis ainsi qu'à des négociations et des débats rationnels.

Les Philippines saluent le peuple sud-africain pour avoir réussi à élaborer une nouvelle constitution transitoire, ce qui montre que les Sud-Africains commencent à édifier une nation nouvelle. L'adoption de cette constitution indique clairement l'orientation que prend le destin de la nation sortie des ténèbres de l'odieux système d'apartheid.

Nous nous réjouissons de voir que grâce à l'adoption d'autres documents importants comme la Loi électorale, le Conseil exécutif de transition entreprend aussi les préparatifs et la transition en vue d'un ordre démocratique en Afrique du Sud. Nous comprenons parfaitement le rôle nécessaire du Conseil exécutif de transition, qui doit aplanir le champ politique, superviser et garantir des élections libres et régulières à l'Assemblée constituante. Nous saluons à cet égard le rôle important que doivent jouer dans les prochaines élections nationales la Commission indépendante chargée des médias et l'Office indépendant de radiodiffusion, qui sont issus du Processus de négociations multipartites.

C'est donc avec impatience que les Philippines attendent les premières élections au suffrage universel qui doivent avoir lieu le 27 avril 1994 en Afrique du Sud. Nous partageons la joie des Sud-Africains qui, ayant été privés du droit de vote et ayant enduré la violence du système d'apartheid, vont pouvoir voter pour la première fois et déterminer l'avenir de leur pays. Mais en même temps, nous nous souvenons qu'ils ont chèrement payé leur libération, des milliers d'entre eux ayant été tués et massacrés en raison de la couleur de leur peau.

Les Philippines sont par ailleurs très heureuses de la décision d'octroyer le Prix Nobel de la Paix pour 1993 à M. Nelson Mandela, Président de l'African National Congress (ANC), et au Président F. W. De Klerk, de l'Afrique du Sud. C'est un hommage mérité rendu aux deux hommes d'Etat, qui ont eu la clairvoyance et la volonté d'oeuvrer à la réconciliation des Sud-Africains. M. Roberto R. Romulo, Secrétaire d'Etat philippin aux affaires étrangères, a déclaré que cette insigne distinction conférée aux deux dirigeants devrait être une nouvelle raison pour les peuples du monde de continuer à appuyer les efforts pour mettre en place en Afrique du Sud un gouvernement démocratique et non racial.

En ce moment crucial, nous demandons à toutes les parties en Afrique du Sud, y compris à celles qui n'ont pas participé pleinement aux négociations multipartites, de respecter les accords conclus à l'issue de négociations difficiles et de renouveler leur engagement à l'égard des principes démocratiques. Nous les encourageons à participer aux élections et à régler leurs différends par des moyens pacifiques. Les Philippines sont profondément préoccupées par la vague de violence qui déferle sur l'Afrique du Sud. Le rapport complet du Comité spécial contre l'apartheid précise que

“Les actes de violence, y compris les crimes politiques et économiques, se sont poursuivis et ont atteint un niveau record, entraînant de nombreuses pertes en vies humaines, la destruction de biens et la psychose de

la peur et de l'angoisse dans l'ensemble du pays.”
(A/48/22, par. 45)

Nous demandons donc une fois encore aux signataires de l'Accord national de paix d'appliquer pleinement et efficacement les dispositions de l'Accord et de s'abstenir de tout nouvel acte de violence.

A cet égard, les Philippines louent le travail accompli par le Secrétaire général et par la Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud (MONUAS) pour faciliter le processus de changement démocratique en Afrique du Sud et développer la capacité des Sud-Africains d'oeuvrer pour la paix et la tolérance.

Nous prions le Secrétaire général d'accélérer les travaux de planification d'urgence en vue d'un rôle éventuel des Nations Unies dans le processus électoral, car nous pensons que l'ONU sera priée d'octroyer cette assistance. Nous approuvons la recommandation visant un élargissement immédiat du mandat et du nombre des observateurs nécessaires pour qu'en étroite coordination avec la Commission électorale indépendante, ceux-ci puissent remplir leur rôle d'observateurs internationaux lors des élections en Afrique du Sud.

Les Philippines sont pleinement conscientes des énormes problèmes auxquels l'Afrique du Sud est confrontée dans sa transition vers la démocratie. Les disparités socio-économiques que le système d'apartheid a créées dans la société, notamment en matière de santé, de logement, d'enseignement et de mise en valeur des ressources humaines, doivent être abordées globalement. Par conséquent, nous nous félicitons qu'aux termes de sa résolution 48/1, l'Assemblée générale ait levé les sanctions économiques contre l'Afrique du Sud. Les Philippines, pour leur part, ont pris les mesures voulues pour lever interdictions et restrictions dont le Gouvernement philippin avait antérieurement frappé ses relations économiques avec l'Afrique du Sud.

En tant que membre du Comité spécial contre l'apartheid, les Philippines sont toujours restées aux côtés des Sud-Africains opprimés et asservis pendant les jours les plus sombres du système d'apartheid. Les Philippines sont toujours prêtes à aider, encourager et applaudir les Sud-Africains dans leur noble entreprise pour transformer leur société en une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale.

Une Afrique du Sud nouvelle voit le jour. Nous lançons un appel à tous les Sud-Africains de toute couleur pour qu'ils relèvent le défi d'un avenir nouveau et pour qu'ils travaillent et oublient ensemble. En récompense, ils

lègueront à leurs enfants et aux enfants de leurs enfants la paix, la liberté, la justice et des chances égales pour tous. Ils finiront par combler le fossé profond qui les séparait et les divisait en raison de la couleur de leur peau.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

En application de la décision que l'Assemblée générale a prise à sa 3e séance plénière, le 24 septembre 1993, je donne maintenant la parole au Secrétaire général du Pan Africanist Congress of Azania.

M. Alexander [Pan Africanist Congress of Azania (PAC)] (*interprétation de l'anglais*) :

Qu'il me soit tout d'abord permis, au nom du Président du Pan Africanist Congress of Azania (PAC), M. Clarence Mlamli Makewetu, de remercier l'Assemblée générale de nous donner la possibilité d'intervenir dans le débat sur le point 38 de l'ordre du jour, "Élimination de l'apartheid et instauration d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale".

Cette occasion est très importante, car c'est peut-être la dernière fois qu'un dirigeant politique d'un mouvement de libération d'Azanie — comme s'appelait notre pays à l'origine — prend la parole à l'Assemblée générale. Il convient donc que je remercie l'Assemblée d'être restée saisie de la question du système odieux et inhumain de l'apartheid pendant toutes ces années.

C'est le Pan Africanist Congress of Azania (PAC) qui a le premier attiré l'attention de l'Organisation mondiale sur le caractère inhumain de l'apartheid, à la suite de l'assassinat brutal de plus de 60 Africains, le 21 mars 1960, alors qu'ils manifestaient pacifiquement pour protester contre les lois relatives aux laissez-passer qui contrôlaient leurs vies, leurs déplacements et leur accès au travail dans leur patrie. À la suite de cet appel lancé par le PAC, non seulement l'Afrique du Sud raciste a été privée de son siège dans cette organisation et dans d'autres organes, mais l'apartheid a été déclaré crime contre l'humanité. L'Organisation des Nations Unies a décidé de commémorer tous les ans, le 21 mars, ce que l'on appelle communément la Journée de Sharpeville. Nous remercions l'Assemblée d'avoir commémoré régulièrement cette Journée.

Le jour de Sharpeville, en 1960, le peuple opprimé d'Azanie a oublié sa peur des prisons de l'ennemi et s'est élevé courageusement contre le système. La communauté internationale s'est unie pour la première fois afin d'appuyer notre cause juste et noble, à savoir la libération de l'humanité de l'apartheid colonial.

À la suite du meurtre brutal d'écoliers par le régime de Pretoria le 16 juin 1976, nous avons encore une fois saisi

l'Organisation des Nations Unies de cette question qui, une fois encore, a condamné le régime, et qui depuis commémore chaque année le 16 juin en tant que Journée internationale de solidarité avec le peuple en lutte de l'Afrique du Sud (Azanie). L'ONU avait alors créé le Comité spécial contre l'apartheid et le Centre contre l'apartheid, afin de rester saisie de notre problème de façon durable et actuelle.

La commémoration annuelle du 9 août et du 11 octobre en tant que Journées de solidarité avec la lutte des femmes et des prisonniers politiques, respectivement, a permis de garder la communauté internationale consciente du système inhumain qui régnait dans l'Azanie occupée. Alors même que nous nous adressons à l'Assemblée aujourd'hui, l'Organisation des Nations Unies a déployé, à notre demande, des observateurs pour suivre les actes de violence commis dans notre pays et établir des rapports à leur sujet. Nous nous félicitons de la décision prise récemment par le Conseil de sécurité d'élargir et de renforcer cette mission.

Nous tenons à remercier l'Assemblée générale, au nom des masses azaniennes opprimées, exploitées et socialement humiliées — mais qui luttent — pour la noble assistance et pour la coopération qu'elle a apportées aux mouvements de libération au cours des trois dernières décennies. Sa contribution à notre lutte est sans prix, et nous nous en souviendrons toujours.

Nous remercions le Comité spécial de la décolonisation pour les efforts inlassables qu'il a déployés et pour sa contribution à la décolonisation de l'Azanie, mais aussi de tous les autres pays colonisés dans le monde.

Les pourparlers qui se poursuivent dans le cadre du Conseil des négociations ont abouti à certains faits positifs — nous le reconnaissons. Toutefois, le PAC prie instamment la communauté internationale de ne pas considérer ces événements positifs comme une fin en eux-mêmes. La création du Conseil exécutif transitoire (TEC) et de son sous-conseil ne représente que le moyen d'arriver à une fin. Le TEC a commencé à fonctionner le 7 décembre 1993. Son devoir est de niveler le terrain politique pour les prochaines élections. Le terrain politique est nivelé efficacement dans des domaines tels que la supervision des élections, et le financement et le contrôle des médias électroniques appartenant à l'État : radio et télévision. Le PAC est prêt à participer effectivement à la Commission électorale indépendante, à la Commission indépendante des médias et à l'Office indépendant de radiodiffusion-télévision.

Le Conseil des négociations a décidé de créer un fonds conjoint, sous l'égide de la Commission électorale indépendante, auquel les États pourraient contribuer individuellement et directement afin de permettre aux partis de participer

efficacement aux prochaines élections en Azanie. Nous prions instamment les Etats Membres d'accéder à cette demande.

Il y aura 8 000 bureaux de vote dans le pays; cela devrait être pris en compte lorsque la communauté internationale décidera du nombre de surveillants électoraux à envoyer en Azanie pour veiller à ce que les prochaines élections se déroulent de manière libre et honnête.

Le PAC ne fait pas partie du Conseil exécutif transitoire, pour des raisons que je vais expliquer à l'Assemblée. Selon la loi portant création du TEC, le contrôle sur les forces de sécurité sud-africaines est entre les mains de la minorité blanche, ce qui réduit les membres de la majorité africaine au rang de simples conseillers en ce qui concerne le déploiement des Forces de défense sud-africaines (FDSA). Nous n'avons pas notre mot à dire en ce qui concerne notamment la formation, le recrutement, la structuration, les ventes et l'acquisition d'armes, le contrôle sur les arsenaux d'armes, le choix des postes clefs dans la Force de défense. En outre, le TEC n'a pas de juridiction sur la marine ni sur l'aviation. Il en résulte que l'Unité de stabilité interne paramilitaire et les Askaris continuent d'assassiner, de mutiler et de massacrer notre peuple. La communauté africaine dans notre pays s'en indignent profondément. Des bandes de meurtriers tels que les Bataillons Buffalo 31 et 32, Koevoet et le Bureau de coopération civile n'ont pas encore été fidèlement démantelés sous supervision internationale.

Se fondant sur des preuves convaincantes, le Juge Goldstone a révélé la semaine dernière ce que nous savions déjà, à savoir que les forces de sécurité sud-africaines entraînaient les tueurs qui commettent les massacres qui ont lieu actuellement au Natal. Un sommet de dirigeants noirs — politiques, religieux et autres — tenu en Azanie il y a deux semaines a décidé que la violence était une campagne orchestrée par le régime. Le régime sud-africain est le premier responsable de la violence. Faute de pouvoir contrôler efficacement les forces de sécurité, toute autorité sur les auteurs des meurtres nous échappe, et les élections resteront de ce fait menacées.

De plus, le régime continue de traiter l'embargo obligatoire sur les armes du Conseil de sécurité avec mépris. A cet égard, nous devons avertir les Etats Membres que le PAC ne se considère pas tenu d'honorer les livraisons ou d'effectuer des remboursements qui relèveraient d'un accord quelconque conclu sur la vente d'armes entre tout pays et le régime illégitime, en violation de l'embargo sur les armes imposé par l'Organisation des Nations Unies contre l'Afrique du Sud.

Le TEC n'a pas réussi à niveler le terrain politique; à cet égard, le régime et son système violent continuent de

mener des opérations de destruction contre notre peuple. Le TEC n'a pas réussi dans sa mission déclarée et restera discrédité tant que les forces de sécurité sud-africaines ne seront pas effectivement soumises à un contrôle conjoint. Le PAC participe actuellement à des discussions bilatérales avec le régime afin de résoudre le problème du contrôle conjoint des forces de sécurité, afin d'éliminer, ou de contenir, les problèmes que la violence provoque dans la période préparatoire des élections.

Une autre menace qui pèse sur les élections est le parti de droite. La grave menace que fait peser la droite sur les élections ne se borne pas à son refus de s'engager à participer aux prochaines élections; elle s'étend au contrôle de la droite sur les 140 000 unités de commandos armés, ce qui représente le double des effectifs des Forces de défense sud-africaines. En outre, M. De Klerk refuse d'agir contre ces unités de commandos ou de les désarmer. M. De Klerk préfère utiliser la menace qu'elles représentent en tant que tactique de négociation afin d'obtenir des compromis de la part des mouvements de libération.

Le Conseil de négociations, sous l'influence injustifiable et induite des dirigeants fantoches majoritaires des homelands, qui n'ont aucun appui, et des partis du parlement tricaméral fondé sur une constitution qui a été déclarée nulle et non avenue par l'Organisation des Nations Unies, a adopté un ensemble d'accords qui fixeront des conditions pour les prochaines élections et le gouvernement de transition. Le gouvernement de transition gouvernera le pays selon une constitution provisoire élaborée par le Conseil de négociations. L'objectif principal du gouvernement de transition est de gouverner au cours de la transition et de former une assemblée constituante qui élaborera une nouvelle constitution démocratique définitive. Nous sommes inquiets du fait que le gouvernement de transition continuera de gouverner le pays après qu'une constitution démocratique aura été élaborée, et jusqu'à la fin du siècle. Nous n'en voyons pas l'utilité.

Selon la série d'accords, le cabinet exécutif du pays après les élections sera nommé sur la base du partage des pouvoirs et des portefeuilles avec pour résultat un gouvernement de coalition sanctionné par la constitution. La majorité spéciale requise pour que le cabinet exécutif puisse prendre efficacement des décisions soumet ce dernier à des votes minoritaires et constitutionnalise un gouvernement boîteux dans lequel le parti majoritaire a des responsabilités mais aucun pouvoir réel. C'est là non seulement un exemple classique de néo-colonialisme, mais également un danger, car c'est source d'incertitudes, d'inefficacité du pouvoir et de conflits potentiels bien établis.

Nous ne sommes pas opposés en principe à un gouvernement d'unité composé de petits partis, sur une base

volontaire, mais nous n'assimilons pas cela à un pouvoir de veto minoritaire sanctionné par la constitution, comme cela est proposé dans la constitution provisoire qui doit être adoptée au parlement sud-africain cette semaine.

Le PAC prendra part aux élections le 27 avril 1994, mais il cherchera à obtenir un mandat auprès de la population afin d'abolir toutes les dispositions de partage du pouvoir de la constitution provisoire. Nous avons l'intention de dissoudre le gouvernement provisoire dès qu'une nouvelle constitution démocratique aura été adoptée par l'Assemblée constituante. Cette position est conforme à celle que nous avons soutenue au conseil de négociations, et conforme aussi au bon sens et aux vœux de la masse azanienne.

Le conseil de négociations a accédé à notre demande pour qu'une constitution finale ne puisse être élaborée que par des représentants élus et mandatés par le peuple au sein d'une l'Assemblée constituante élue. L'Assemblée constituante sera toutefois liée par des principes préalablement convenus, et un nouveau tribunal, reconnu en tant que Tribunal constitutionnel, aura le pouvoir de déclarer la nouvelle constitution invalide si elle s'écarte desdits

principes. Cela également est absolument inacceptable pour le PAC. Nous soutenons que ce sont les élections qui détermineront la volonté et le mandat du peuple, et cela ne peut pas être soumis aux décisions arbitraires de comités élitistes antidémocratiques. Pendant la campagne électorale, nous chercherons à obtenir un mandat du peuple afin d'abolir les dispositions de la constitution provisoire qui ont pour but d'entraver l'Assemblée constituante. Nous établirons une Assemblée constituante élue, souveraine, libre de toute entrave, qui élaborera une nouvelle constitution démocratique sur la base de la seule volonté du peuple.

Pour terminer, nous demandons à l'Organisation des Nations Unies et aux Etats Membres, individuellement, de continuer à aider le mouvement de libération à jouer son rôle dans la reconstruction du pays, à mettre un terme, une fois que les élections auront eu lieu, aux fonctions qu'il a exercées avec tant d'efficacité aux Nations Unies, et à aider au redéploiement de son personnel et de ses équipements en Azanie.

La séance est levée à 18 h 15.
